

## **Présents et excusés au comité d'entreprise**

### **Les représentants employeur :**

Saïdi MESBAH (Président du CE),

#### **Excusé(e)s :**

Vincent SEQUELA (SGA),

### **Les membres élus :**

- Yann POYET (SNEPAT-FO - t), Catherine TORNE COLS (SNEPAT-FO-t),
- Sophie BIARD (CFDT - t),
- Nicolas CAILLEAU (SNA UNSA - t), Hervé GONTARD (SNA UNSA - t),
- Hamid CHEBOUT (CGT USPAOC - t), Bouziane BRINI (CGT USPAOC - t),
- Mansour TERAB (CGT USPAOC - t),
- Odette NIANG (SUD - t),

#### **Excusé(e)s :**

- Aziz KATTOUCHE (SNEPATAT-FO - t),
- Dimitri LACHEF (SNA UNSA - s),
- Siham JARLAND AMMADI (CFDT - s), Patrick CARRER (CFDT, s), Dexter PERATOUT (CFDT - t)
- Delphine CHEVALIER (CGT USPAOC - s),
- Frédéric GEORGET (SUD - s),

### **Les représentants syndicaux :**

- Véronique DELON AUDOUIT (SUD),

#### **Excusée :**

- Patricia TREPICCIONE (FO), Enrico MERIKHI (SNA-UNSA), Joëlle DAZIN (CFDT),

### **Invitée :**

- Valérie HENRY (DAF FLL)

## Ordre du jour

Cher.e.s Collègues,

Nous vous informons que la séance ordinaire du Comité d'Entreprise du mois de Juin 2019 aura lieu le :

**MERCREDI 26 JUIN 2019**

**à 10 heures**

**Au siège de la Fédération Léo Lagrange  
150 Rue des Poissonniers – 75883 PARIS CEDEX 18**

**Code entrée : 8316**

*Métro 4 : Porte de Clignancourt – Tramway T3b : Diane Arbus*

*Métro 12 : Marcadet Poissonniers*

Nous aborderons, à l'ordre du jour, les points suivants :

1. Adoption des projets de procès-verbaux des Comités d'Entreprise des 21 Février & 24 Mai derniers,
2. Compte rendu des commissions,
3. Information et consultation sur un projet de licenciement économique de moins de 10 salariés par Léo Lagrange Sud-Ouest : site de Saint Augustin (*note jointe*),
4. Information sur l'organigramme de la Fédération Léo Lagrange (*document ci-joint*),
5. Information sur l'accord dit de regroupement du 21 Mars 2017 (*accord ci-joint*),
6. Information et consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise (*pièce déjà fournie*),
7. Information portant sur l'accord des cotisations Retraite (*une note vous sera adressée ultérieurement*),
8. Évolution de l'activité et de l'emploi au sein des associations membres de l'Unité Économique et Sociale Léo Lagrange (*tableaux à venir ultérieurement*).

Bien cordialement.

**Le Secrétaire du Comité d'Entreprise,  
Yann POYET**

**Le Président du Comité d'Entreprise,  
Saïdi MESBAH**

Le président du CE ouvre la séance.

## I - Adoption des projets de procès-verbaux des Comités d'Entreprise des 21 février & 24 mai 2019

### Adoption du projet de procès-verbal du Comité d'Entreprise du 21 février 2019

Le secrétaire du CE (FO) dit avoir renvoyé la veille le PV après y avoir apporté les modifications demandées, y compris celles de l'élue SUD.

Il lui a été demandé de faire un rajout en page 8. Ainsi après l'intervention de l'élue CGT qui dit qu'il ne s'agit pas d'une question de majorité, mais de fonctionnement, le secrétaire a rajouté :

« Le trésorier (UNSA) estime que les propos tenus à son encontre sont insultants et sort de la salle. »  
Ce dernier voulait justifier sa sortie. Le secrétaire a accepté cette demande.

Il s'est vu obligé de surligner deux passages en jaune, faute de pouvoir déterminer les personnes qui intervenaient. Les membres du CE sont d'accord pour qu'il indique seulement « un-e élu-e ».

Le président du CE met aux voix le projet de procès-verbal du Comité d'Entreprise du 21 février 2019  
Votants : 9 - Pour : 9

### Adoption du projet de procès-verbal du Comité d'Entreprise du 24 mai 2019

Le président du CE met aux voix le projet de procès-verbal du Comité d'Entreprise du 24 mai 2019  
Votants : 9 - Pour : 9

Le président du CE demande s'il y a des questions d'urgence.

L'élue SUD demande une intervention sur les points suivants :

- Présidence commission égalité
- Cotisations retraites
- Accord senior
- Congés payés, calcul
- Fermeture des structures crèches et autres
- Articulation vie privée et vie familiale.

La représentante syndicale SUD relève le problème des communications syndicales. Elle demande si le nécessaire a été fait pour faire redescendre leur tract de juin à Toulouse. Dans le cas contraire les élues SUD souhaitent, en tant qu'organisation syndicale, pouvoir donner l'information. En effet, le problème persiste depuis trois ans.

Le président répond que cette demande ne relève pas du comité d'entreprise, car il s'agit de droit syndical. Toutefois, il a bien noté la question et répondra prochainement aux élues SUD sur ce point. Ceci dit, il confirme quand même que le directeur adjoint a bien été relancé dans le cadre du relais RH, la veille au soir.

Concernant les autres questions, il avait besoin d'éléments complémentaires, mais n'a pas pu échanger au téléphone avec elle pour obtenir les précisions qu'il souhaitait.

Concernant l'accord senior, il précise qu'il sera abordé dans le point 5 à l'ordre du jour qui concerne **l'accord dit de regroupement du 21 mars 2017**. Il précise qu'il y a reconduction de cet accord senior jusqu'à la fin de la mandature. Le document est mis en pièce jointe, de façon à ce que les salariés soient informés en ce sens.

Pour les congés payés, il n'a pas beaucoup plus d'informations non plus. Il propose aux élues SUD qu'elles lui fassent passer leurs questions sur le sujet pour pouvoir remettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain CE.

Ces dernières disent souhaiter des réponses au mois de septembre. La représentante syndicale SUD pointe particulièrement la fermeture de crèches. En effet, les salariés concernés sont obligés de récupérer leurs congés payés sur l'année qui suit, sans anticipation. À certains endroits, c'est discriminatoire lorsque certaines personnes se voient offrir leurs jours de congé tandis que d'autres sont obligées de les récupérer sur l'année suivante. Le président du CE répond qu'il s'agit d'une situation particulière sur un site de Marseille. Et un élu CGT demande si ce n'est pas à l'IU de travailler sur cette question.

Le président du CE demande que des précisions lui soient apportées sur les questions. Le point n'est pas à l'ordre du jour. Il répète que s'il a des précisions d'ici-là, il sera traité au prochain CE. Mais la représentante syndicale SUD fait remarquer que cela se passe en juillet et en août. Elle demande qui décide de la fermeture des structures. Le président du CE lui répond qu'il s'agit d'une question d'organisation du travail. L'élue SUD lui rétorque que les responsables ne donnent pas de réponses. Elle reformule sa question au comité d'entreprise, sur l'organisation du travail, et demande quelle est la politique de Léo Lagrange au niveau national sur les congés payés, lorsque des structures ferment l'été et que les salariés n'ont pas accumulé suffisamment de congés payés. Elle demande aussi qui choisit les fermetures.

Le président lui demande de reformuler ses questions à la fin de la réunion pour pouvoir les enregistrer pour un prochain CE.  
Il revient sur l'ordre du jour.

## **II - Compte rendu des commissions**

### Commission égalité professionnelle

Le président de la commission (CGT) informe de la venue d'un représentant du cabinet Degest qui a fait un retour sur les premiers travaux sur l'élaboration du questionnaire. La commission a rencontré une problématique portant sur le manque de réactivité à communiquer les coordonnées de salariés représentatifs de métiers dans le périscolaire, entre autres des personnes qui ont subi des transferts. Le panel prévoyait des salariés de sièges sur les métiers ressources, soit des directeurs, des animateurs, des coordinateurs, etc. Le représentant du cabinet Degest a fait un déplacement à Toulouse où il a rencontré un coordinateur et un directeur adjoint qui était animateur lors des transferts. Il a obtenu d'autres coordonnées et va donc faire des interviews téléphoniques pour étoffer ces éléments.

À Nantes, il a rencontré quatre salariés et a fait une petite synthèse d'étapes avec des questions ouvertes pour validation avant de retraduire celles-ci plus précisément pour le questionnaire. Les choses ont pris un peu de retard, mais avancent à nouveau. Au président du CE qui lui pose la question, le président de la commission (CGT) explique que le cabinet va retravailler le questionnaire et le présentera au CE de juillet.

Le secrétaire du CE (FO) précise que le questionnaire sera envoyé à l'employeur en amont pour qu'il fasse un retour et que les élus puissent travailler sur tous les éléments lors des commissions.

### Commission logement

Une élue CFDT membre de la commission rend compte de la réunion du 6 juin à Paris qui avait pour objet de réunir les référents logement de chaque établissement de l'UES LL. Une seule personne s'est présentée en tant que référent logement en région. Elle vient de Nord Ile de France. L'élue CFDT la remercie de sa présence.

Une discussion s'ensuit pour savoir si sa double qualité de membre de la commission et de référente logement elle peut aussi être considérée comme la seconde référente logement participant à cette rencontre !

Les élus ont été déçus des désistements, car c'était l'occasion de présenter tout ce que fait Action Logement, comme Visale (connecte emploi et logement) avec son évolution qui concerne les plus ou

les moins de 30 ans. Il existe aussi un site internet ([visale.fr](http://visale.fr)) sur lequel le salarié peut se présenter avant de recevoir une attestation qu'il pourra ensuite donner au bailleur pour obtenir une prise en charge de la garantie des loyers impayés. Il y a aussi des propriétaires qui s'inscrivent à la Visale. C'est donc un système d'offres et de demandes. Cela rappelle ce que fait Job Emploi, selon l'élue CFDT. C'est pour elle quelque chose d'intéressant qu'il faut mettre en avant. La Visale est encore méconnue, bien que ce soit un très bon dispositif.

Il a aussi été question de IN'LI (logement intermédiaire en IDF, Auvergne, Rhône-Alpes, Centre Est) qui est un site Internet ([in.li.fr](http://in.li.fr)) sur lequel Action Logement propose des logements. Certains apparaissent dans la région et il est possible de candidater en direct, sans passer par l'employeur. Il y a des présentations de logements avec les tarifs. Il y a des locations, mais aussi des accès à la propriété.

Une aide supplémentaire de 45 000 euros a été créée pour une accession à la propriété en HLM. En parallèle un dossier présente tous les dispositifs existants à Action Logement, avec les adresses des agences sur toutes les régions. La présidente de la commission enverra ce document au président du CE pour qu'il puisse être diffusé à tous les référents logements sur toutes les régions.

Le président du CE propose aussi qu'il soit mis sur le site en direction des salariés. Il indique par ailleurs qu'il a été convenu, avec Action Logement, de lancer dans chaque région des réunions d'information, avec des représentants qui se déplaceraient soit sur les directions régionales, soit sur des gros sites pour permettre d'accueillir tous les salariés en vue de présenter l'ensemble des dispositifs et d'organiser des rencontres individuelles en fonction des besoins.

L'élue CFDT précise que s'il est possible d'obtenir des adresses, ce n'est pas le cas pour des référents d'Action Logement, car ils sont en pleine restructuration de leur site internet.

Le secrétaire du CE (FO) trouve dommageable que peu de référents logements de Léo Lagrange se soient présentés. En effet, dès lors que c'était sous le patronage de la Fédération, on pouvait espérer que les référents se sentiraient tenus d'être présents et ne prétexteraient pas des obligations professionnelles par ailleurs. La réunion a pratiquement été organisée pour rien. Il souhaiterait que des personnes qui sont investies et font de leur mieux pour informer puissent être référentes nationales avec des moyens d'action. Les moyens financiers ne sont pas énormes, il s'agit plutôt d'une volonté politique. Le travail qui est fait donne à des salariés qui sont très éloignés de ces informations la possibilité de bénéficier d'aides relativement conséquentes pour accéder à un logement.

L'élue SUD constate qu'elle travaille avec un public en situations souvent précaires, que c'est une réalité du terrain. Par ailleurs, elle demande si les référents invités à la réunion ont bien été déchargés, ce jour-là, de leur travail sur site pour leur permettre de se libérer et voire de donner un caractère presque obligatoire à cette rencontre. Le travail de la commission a été très important et elle trouve fort dommage que personne ou presque ne soit venu.

La représentante syndicale SUD se demande si, effectivement, il ne pourrait pas y avoir un caractère obligatoire avec convocation de l'employeur, en tenant compte de la charge de travail dont il faut libérer le référent pour lui permettre de venir. Elle pense que sinon une telle démarche n'avancera jamais.

La présidente de la commission pointe que l'Action Logement induit une charge de travail supplémentaire auprès des salariés qui vient en complément des missions principales des référents, ce qui est souvent difficile. L'intérêt de la réunion était de présenter tout ce que fait Action Logement pour venir en appui aux salariés. Il était difficile de planifier les déplacements en fonction des calendriers des uns et des autres. Il a donc été proposé de faire de l'information par visioconférences. En parallèle il est proposé aussi de faire deux forums action, l'un à Amiens, l'autre à Villeurbanne,

sur sites, en faisant venir Action Logement. L'idée étant de sensibiliser vraiment les référents logements, pour un réel accompagnement des salariés.

Le président du CE explique que la dynamique d'Action Logement, qui a été précisée en début de réunion, veut qu'à terme un salarié qui a un besoin d'un logement puisse s'adresser directement à Action Logement et que les choses se fassent à ce niveau-là. C'est un point important qui implique que l'ensemble du dispositif soit connu des salariés. C'est le rôle des référents logement sur ce sujet, et la raison de l'organisation de réunions sur sites. Il espère que les visioconférences vont participer à la prise de connaissance du dispositif, d'autant que Visale est un très bon élément pour répondre à une population de moins de trente ans. L'employeur se doit d'accompagner cette dynamique, qui a été amorcée par une procédure à Lyon. Une deuxième réunion en visioconférence est prévue, car elle se prête bien à la décentralisation.

Une élue FO est d'avis de mettre en valeur la mission de référent logement, qui, jusqu'à présent, n'est pas indiquée sur les fiches de poste. L'idée serait de présenter clairement la mission en elle-même, quelle que soit la personne qui s'en occupe. Et si l'employeur en est d'accord, il faut faire un maximum pour les personnes qui s'investissent, voire leur permettre cet investissement.

Pour le trésorier (UNSA), il est aussi important de communiquer le nom des référents sur chaque région. Il est persuadé que la majorité des salariés qui sont nouveaux sur la région ne savent pas de qui il s'agit. Il est important aussi de valoriser cette fonction qui a un réel intérêt. Il prend l'exemple de Nantes où il est difficile de se loger, mais où, dans un même temps, il manque du personnel. Si Léo Lagrange appuie la recherche d'un logement, cela peut attirer de futurs salariés. Il sait qu'un travail est fait en ce sens avec certaines associations, mais estime que de nouveaux leviers pourraient être trouvés avec Action Logement sur toutes les régions et en particulier sur les grosses agglomérations.

La représentante syndicale SUD demande si, sur le livret d'accueil du salarié, il y a de l'information sur les référents et le fonctionnement. La présidente de la commission dit que ce n'était pas prévu, mais qu'elle est ouverte à l'idée, ayant elle-même pensé faire une affiche avec Action Logement et les différents dispositifs. En indiquant le référent logement pour la région. Mais il faut travailler ce dossier avec le président du CE pour voir de quelle façon il est possible de communiquer. Elle précise encore qu'Action Logement était très contente des résultats obtenus l'année précédente. Le bilan est positif, mais les chiffres sont complètement faussés par la région Sud-Ouest, compte tenu du travail qui y est réalisé. De ce fait, ils ne donnent pas vraiment de réponse. Les difficultés rencontrées à Marseille ou en région Ouest ne ressortent pas dans le bilan, puisque les chiffres ne sont pas donnés par région, mais au niveau national.

### Commission ASC

La Présidente de la commission (FO) précise que la commission a fait le point sur les envois des chèques vacances, selon les demandes des salariés. Un certain nombre de dossiers étaient incomplets, les élus de la commission ont donc décidé, pour ceux-ci, d'envoyer le montant minimum prévu, en l'absence d'éléments permettant de connaître les sommes à attribuer. Ce sont des dossiers pour lesquels il n'y a que le recto de la fiche de déclaration, il manque donc le nombre de parts rendant impossible le calcul du quotient.

Par ailleurs, des dossiers ont été renvoyés avec seulement une demande de chèques vacances, mais pas de chèques lire. Dans ce cas, seuls les chèques vacances sont envoyés.

Enfin, une demande d'aide au départ pour une association a été faite. Les membres de la commission l'ont acceptée.

Un élu CGT intervient et fait le lien entre les prestations sociales et le budget en pointant la question de Méditerranée et Instep Ile-de-France. En effet, le CE verse des prestations aux salariés. L'élu dit

que, de la même manière que Méditerranée paie les cotisations sociales, il serait bien qu'il s'acquitte de ses cotisations auprès du CE. Lorsqu'il y a des difficultés, c'est à eux à se rapprocher du comité d'entreprise pour trouver des solutions. Les élus ne peuvent que constater une cessation de paiements de la part de ces deux structures. Or si leurs salariés touchent des prestations au même titre que tous les autres, il faut que les employeurs cotisent.

Le président du CE rejoint l'élu sur ce point et indique que l'Instep et Méditerranée ont été relancées. Il souhaite une solution rapide sur le paiement des cotisations.

L'élu CGT se dit d'emblée contre un échéancier de Méditerranée. S'il n'y a jamais eu de problèmes avec l'Instep, ce n'est pas le cas avec cette structure, vers laquelle les élus du CE se sont déjà tournés précédemment pour trouver des solutions. Cette structure sait qu'elle doit de l'argent au CE, c'est donc à elle à venir trouver les élus, comme cela s'était fait avec Sud-Ouest qui avait expliqué sa situation et demandé de décaler les cotisations.

L'élu CGT dit ne pas traiter l'Instep de la même façon, car il n'y a pas eu de précédent. Par contre, il propose que le comité d'entreprise envoie un courrier en recommandé au président de Léo Lagrange Méditerranée pour lui demander de payer ce qu'il lui doit, avec une copie au directeur régional. Et si la structure ne paie pas, un courrier sera envoyé à tous les salariés de Méditerranée pour leur expliquer qu'ils ont reçu leurs chèques vacances grâce à la solidarité de l'ensemble de l'US. D'autres dépenses sont réalisées aux dépens du CE. Il faut que la situation change.

La représentante syndicale SUD entend que l'employeur a relancé le directeur régional de Méditerranée, mais elle s'inquiète de la solution qu'il pense mettre en place par la suite, car la situation n'est pas nouvelle. Le président du CE pense se rendre sur place en compagnie de la directrice administrative et financière de l'US.

Puisque le CE en est à faire sa présentation des comptes annuels, l'élu CGT propose de demander une expertise de ceux de Méditerranée. En effet, s'ils ne sont pas en capacité de payer le CE, la situation est grave. Et cette expertise va leur coûter 30 000 euros supplémentaires.

Le trésorier (UNSA) appuie les propos de l'élu SUD et son souhait de récupérer ces sommes. C'est une situation qui se répète tous les ans. Le CE relance Méditerranée à chaque lancement d'une prestation pour obtenir les fonds nécessaires. Par contre, concernant Instep Île de France, il confirme que c'est la première fois que cela arrive. Il explique recevoir de Ouest un tableau récapitulatif des versements effectués. Il demande si les autres régions ne pourraient pas prendre cette habitude, ce qui simplifie les choses. Il propose aussi de mettre en place des versements mensuels. Les sommes sont moindres et c'est plus facile. Cela évite des cumuls qui peuvent atteindre des sommes allant jusqu'à 44 000 euros.

Le président du CE va appuyer cette demande de régularisation des règlements auprès de l'Instep et de Méditerranée. Il présente la personne en charge du dossier, à savoir la nouvelle directrice administrative et financière de l'US qui est en poste depuis un an et demi.

L'élu CGT dit qu'il y a des problèmes de reversions au CE qui remontent à 2013. Concernant Île de France, il redit que c'est la première fois qu'il y a des soucis. Toutefois, il estime que c'est aux structures à venir trouver le comité d'entreprise lorsqu'elles rencontrent des difficultés. En général, une solution est trouvée. Les élus sont prêts à prendre en compte les situations exceptionnelles. Mais Méditerranée a déjà eu droit à un compte d'apurement il y a plusieurs années, à hauteur de 60 ou 70 000 euros. Ce cas se présente à nouveau et c'est le comité d'entreprise qui se voit dans l'obligation d'alerter et non pas l'employeur qui vient informer de sa situation. L'élu redit qu'il espère que l'employeur paie ses cotisations sociales et rappelle que les versements au CE sont assimilés à de telles cotisations. Il revient sur son idée de demander une expertise des comptes dans le cadre de la présentation des comptes annuels. Pour lui, ce sont des choix politiques de gestion et de priorité de

versements. De même, il pose la question à nouveau de l'envoi d'un courrier à tous les salariés de la structure pour leur expliquer la situation. Il estime qu'il est possible d'aller très loin dans la communication envers les salariés.

La directrice administrative et financière de l'US fera passer le message. Toutefois, elle pense que les élus ont eu des échos de la situation financière de Méditerranée qui n'est pas bonne. La Fédération s'est engagée dans une action de soutien. Elle est d'accord pour dire qu'il s'agit effectivement de cotisations sociales qui sont dues, même si la structure rencontre des difficultés de trésorerie, raison pour laquelle elle a demandé un étalement sur 2 ans auprès de l'URSSAF. Elle rentre dans une phase compliquée. Ceci dit, la directrice va se rapprocher de la direction de Méditerranée pour demander un règlement de ces cotisations.

De son côté l'Instep Île de France rencontre aussi d'importants problèmes de trésorerie. Elle est propriétaire d'un bâtiment à Juvisy que la SCI Léo Lagrange est en train de racheter pour réhabiliter les bâtiments qui sont dans un état de vétusté avéré. Campus et Instep qui étaient sur place avaient déjà dû quitter les locaux, parce que les financeurs ne voulaient plus qu'ils y fassent des formations. Ces derniers vont être réhabilités avant d'être loués à Instep Île de France et Campus Léo Lagrange. L'Instep va donc toucher une somme assez importante durant l'été dès que la vente sera finalisée. Cela lui permettra de faire face à ses paiements en retard, dont celui pour le CE.

La représentante syndicale SUD demande à la directrice financière si elle a eu une réponse de Méditerranée suite à la relance qu'elle leur a faite. Celle-ci répond qu'elle n'a pas encore pu se rapprocher du responsable, ce dernier étant absent, mais qu'elle allait le relancer très vite. La représentante syndicale lui demande ce qu'elle envisage de faire après la relance. La directrice lui répond avoir lancé avec Méditerranée un plan d'action. Elle reconnaît qu'il y a eu un problème dans les comptes de 2018, sur lesquels elle reviendra plus tard durant la réunion.

#### Commission égalité homme femme

L'élue SUD dit qu'elle souhaite reprendre la présidence de la commission égalité pour avancer avec l'employeur sur la mise en place d'outils et de faire le point sur des actions qui sont prévues depuis quelques années. Elle souhaite voir aussi, concernant le contrat mixité, ce qu'il est possible de financer comme plans d'actions. Il peut y avoir des aides de l'État à hauteur de 50 %. Elle souhaite aussi travailler sur l'articulation vie privée, vie familiale, étant donné qu'il s'agit de métiers de l'enfance et de la petite enfance, pour mettre en place des dispositifs à la hauteur des ambitions que porte Léo Lagrange en tant que Fédération d'éducation populaire.

Le président du CE met aux voix la candidature d'Odette NIANG, au poste de présidente de la commission égalité homme femme  
Votants : 9 - Pour : 9

Le président du CE se réjouit de cette élection. Il rappelle qu'un renouvellement d'accord avec les actions est programmé pour l'année. Mais certaines négociations prévues n'ont pas encore pu être menées.

La nouvelle présidente de la commission (SUD) demande s'il était possible d'avoir le dossier unique du personnel au format Excel, plus pratique à exploiter que celui reçu au format « pdf ». Cela permet d'avoir une idée des promotions.

### III - Information et consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise

Le président du CE propose de traiter ce point avant les autres, pour pouvoir profiter de la présence de la directrice administrative et financière de l'US qui va présenter la situation économique et financière de cette dernière.

La directrice présente donc les comptes en indiquant que le chiffre d'affaires total des produits pour 2018 s'élève à 11,3 millions. C'est une augmentation de 5 % par rapport à 2017. Le résultat net est de 307 494 euros. Soit 3 % du total des produits.

Les fonds propres sont de 3,3 millions, contre 3 millions en 2017. Il s'agit de l'affectation des résultats de l'année précédente.

L'endettement s'élève à 2 millions. Elle rappelle que la Fédération avait contracté des emprunts en direct en 2017, qu'elle a commencé à les rembourser, pour pallier aux BFR de Sud-Ouest et de Méditerranée pour partie et avoir son propre BFR pour pouvoir faire des investissements.

L'évolution sur la Fédération ne change pas beaucoup, et de même que celle totale des produits. Il s'agit principalement de cotisations et de refacturations d'outils (logiciels de programmes et de paies) de la plate-forme des services.

Concernant les comptes de résultat et d'exploitation, il n'y a pas de grands changements par rapport à 2017.

Les résultats exceptionnels correspondent souvent à des reprises de provisions. Il y avait par exemple des dettes en interne, notamment sur des avances de trésorerie à certaines structures du groupe. Étant donné qu'il y avait des retards dans les paiements, les sommes étaient provisionnées dans les comptes lorsqu'il y avait un risque. Les règlements ayant eu lieu en 2018, les provisions ont été reprises.

Un élu CGT demande si les bilans et comptes de résultat des structures ont été envoyés aux élus du CE. La directrice lui répond qu'elle ne les reçoit qu'une fois qu'ils sont validés par les commissaires aux comptes et qu'elle ne les a pas tous en sa possession.

Le secrétaire du CE (FO) rappelle que le point a été mis à l'ordre du jour, mais il ne s'agit pas de donner un avis le jour même. Cela ne s'est jamais fait. Mais il propose que la délibération stipule que les élus n'ayant pas reçu la totalité des éléments leur permettant d'avoir un avis conforme, ce dernier sera renvoyé soit au CE de juillet, soit à celui de septembre, en fonction des informations reçues.

L'élu CGT reprend l'intitulé du point à l'ordre du jour et dit qu'il n'émet pas un avis sur la seule présentation d'un PowerPoint. Il indique que les années précédentes les élus avaient les comptes de résultat et les bilans. Le président du CE de l'époque insistait sur le fait que les élus avaient les mêmes éléments que les membres des conseils d'administration pour l'assemblée générale.

La directrice reconnaît qu'elle pensait qu'il était plus simple de faire une synthèse, mais confirme que les élus recevront tous les documents afférents. L'élu CGT trouve que la présentation telle qu'elle est faite permet effectivement des échanges, mais les bilans offrent aux élus la possibilité de les regarder avec le cabinet d'expertise. Cela permet aussi d'étudier des situations spécifiques telles que Méditerranée ou l'Instep et évite aussi les erreurs qui ont pu se produire précédemment avec des éléments financiers qui ne correspondaient pas à la réalité.

Lorsque le secrétaire du CE (FO) avait discuté des points à l'ordre du jour, il avait pointé le fait que les éléments budgétaires n'étaient pas tous dans la BDES, mais n'avait pas pu le corriger, le document étant déjà envoyé. C'est la raison pour laquelle, il souhaite acter que les élus ne donneront pas d'avis en séance, et que la consultation sera reportée en juillet ou septembre en fonction du délai dans lequel les documents seront versés dans la BDES.

La directrice note que les élus ont besoin de tous les comptes pour pouvoir se prononcer et en tiendra compte pour 2020.

L'élue SUD préférerait que la consultation se fasse en septembre, le mois de juillet étant moins propice. Étant donné que des expertises ont déjà été conduites sur les comptes, cela permet de comparer les propositions ou préconisations qui ont été faites sur les difficultés qui ont été pointées au niveau national. La directrice lui confirme que les éléments seront mis sur la base de traitement.

La directrice continue sur la présentation et demande si les élus veulent faire un point par association et l'élue CGT dit que le résultat d'1,1 million l'interpelle, surtout suite à l'information sur la vente en Centre-Est d'un bâtiment et d'une location. La directrice explique que cette somme est le résultat de la vente, en 2018, du village de vacances Les Karellis. Suite à un échange entre élus, l'élue CGT rappelle qu'il y a d'abord eu la vente des Karellis qui précède le projet du bâtiment du siège de Centre-Est. Mais il demande ce que sont les enjeux stratégiques. Le CE a voté contre la vente de deuxième siège. Pour l'élue, il n'est pas normal de procéder à deux ventes, pour 1,1 million d'un côté et 1,5 million de l'autre, pour ensuite louer des bureaux pour 500 000 euros par an.

Le président du CE lui répond qu'il y a déjà eu une présentation du projet concernant les bureaux qui indiquait les raisons de ce choix. Mais pour l'élue CGT vendre des bâtiments pour louer ensuite des bureaux à un prix élevé lui pose question. Il demande s'il la vente des bâtiments répond à de nouveaux projets et donc à une modification des orientations stratégiques sur Centre-Est. Dans ce cas-là, il faut le dire. Il a du mal à comprendre.

La directrice financière reprend sa présentation et précise que le chiffre d'affaires est de 48 millions en 2018 et que le résultat tient compte de la cession des Karellis, sachant que le prix de vente était de 3 millions, et que la plus-value s'élève donc à 1,1 million. Le résultat d'exploitation sur Centre-Est n'est pas extraordinaire du fait de cette vente.

Le trésorier (UNSA) remarque que sans la vente des Karellis, le résultat serait quasiment à zéro. Il y a plusieurs éléments qui expliquent les difficultés. L'activité Petite enfance a connu un gros problème sur le Pays de Gex. Centre-Est, étant l'actionnaire de ces SAS, a fait un abandon de créances auprès de ce dernier pour 300 000 euros. Le Pays de Gex perd 600 000 euros. Par ailleurs, il y a eu des renouvellements de marchés avec des marges plus faibles et cela se retrouve sur toutes les structures de l'animation. Les renouvellements sont généralement à la baisse. Il y a de plus en plus de pénalités de la part des mairies et des différentes collectivités. Les marges sont très tendues.

Concernant 2019 et la vente du siège, la raison principale en est le manque de place. Il y avait obligation d'évolution vers autre chose. Différentes réflexions ont été menées avec projet d'acquisition d'un autre immeuble ou projet de construction et enfin de location. Il avait même été envisagé de détruire le bâtiment actuel pour le reconstruire en plus grand. La décision a été prise de vendre les bureaux et d'en louer d'autres en attendant de voir comment le groupe va évoluer. Elle rappelle qu'il y a une franchise de loyers de 18 mois et qu'une subvention est donnée par le bailleur pour effectuer des travaux. La question des loyers se posera donc dans un an et demi.

Un élu CGT trouve particulier que le bailleur donne une subvention, sachant que c'est lui l'acquéreur de l'ancien bâtiment. Il trouve qu'il fait une bonne affaire, vu le marché, en achetant les bureaux. Ce à quoi la directrice financière rectifie en disant que celui qui achète n'est pas celui qui loue. Mais pour l'élue, le montage financier n'est pas rassurant. Il est clair qu'il y a une évolution des effectifs et qu'il faut veiller à trouver un confort de travail pour les salariés, mais il rappelle que les biens immobiliers ont sauvé l'entreprise à plusieurs reprises. Il comprendrait que cela soit nécessaire s'il y avait des investissements pour des crèches qui demandent beaucoup de liquidités. Mais selon les calculs, les gains de la vente seront absorbés par les loyers au bout de trois ans environ.

La directrice financière avoue que l'année n'est pas bonne en matière de résultat d'exploitation.

Un autre élu CGT relève que Centre-Est est en très grande difficulté financière avec 48 millions d'euros. Son résultat est de 77 000 euros. Pour lui, la direction vend Les Karellis pour masquer cette

situation et afficher un résultat de 1,2 million et fait le même exercice en 2019 avec une vente à 2 millions. Il pensait que Centre-Est voulait réinvestir sur de nouveaux marchés en construisant des crèches. Mais puisque ce n'est pas le cas, il suppose que la direction a connaissance d'une situation prévisionnelle mauvaise et qu'elle vend le bâtiment pour obtenir malgré tout un résultat positif. Cela l'inquiète.

Il y a eu des débats au CE concernant le Pays de Gex et la petite enfance qui était un marché en tension sur lequel il fallait aller. Ils étaient devenus des spécialistes en ce domaine. L'élu propose de remettre ce point à l'ordre du jour en invitant Centre-Est pour qu'ils expliquent pourquoi ils ont reçu 300 000 euros alors que les élus les ont alertés sur un risque existant sur la petite enfance. Les marchands répondent à des appels d'offres en appliquant strictement le Code du Travail. Centre-Est estimait qu'il fallait aussi aller sur la formation et l'animation. Les élus vont demander des comptes.

La représentante syndicale SUD indique à la directrice financière que l'acheteur des bureaux du siège de Centre-Est et le bailleur des nouveaux locaux sont bien une même entité. Il semblait aux élus qu'il y avait anguille sous roche, puisque non seulement il achète les bureaux 2 millions, mais il offre aussi un an de loyer et verse une subvention pour faire des travaux. La directrice répond qu'il est très courant dans les immeubles neufs qu'il y ait des franchises de loyers, s'il y a des travaux à faire. Le but étant d'attirer le client. Elle précise que ce n'est pas en lien avec la vente, que c'est fait systématiquement sur les nouveaux bâtiments.

Le trésorier (UNSA) trouve aussi qu'un résultat de moins 600 000 euros, sans compter 300 000 euros d'abandon de créance de Centre-Est au profit du Pays de Gex, sont des sommes assez conséquentes. Il demande pourquoi le choix d'abandon de créance. La directrice financière explique que Pays de Gex est une société commerciale, une SAS. Elle est donc beaucoup plus réglementée que les associations. Que l'association ait des fonds propres négatifs n'est pas une bonne chose, mais la loi n'oblige pas à recapitaliser. Ce qui n'est pas le cas dans une SAS. En 2017, il y avait déjà un résultat légèrement négatif de 30 000 euros. Celui de 2018 est de moins 650 000. Cela amène à un cumul de 680 000 euros. Pays de Gex se trouve donc dans l'obligation de recapitaliser. Se proposait le choix d'abandonner tout ou partie des 650 000 euros. La CAF locale a fait savoir que dans le cas d'un résultat négatif, elle se proposait d'accompagner la structure en versant une subvention complémentaire. Centre-Est attend de voir ce qu'il va en être. C'est la raison malgré tout pour laquelle le choix a été de faire un abandon de créance pour la moitié de la somme. Le trésorier (UNSA) demande quel est le risque si la CAF ne verse pas de subvention complémentaire. La réponse est que Centre-Est risque de se voir dans l'obligation de recapitaliser à nouveau.

La représentante syndicale SUD demande si la directrice a connaissance d'éléments qui expliqueraient la situation du Pays de Gex. Cette dernière lui répond qu'il y a des problèmes de remplissage. Les équipes font leur possible depuis un an pour que les directrices de crèches activent leurs réseaux pour remplir les structures, car les taux de remplissage sont trop peu importants. La région est aussi difficile d'un point de vue des recrutements et des salaires, car proche de la frontière Suisse où les personnes préfèrent aller travailler. Un accord salarial a de ce fait été mis en place l'année précédente et les salariés ont droit à une prime de vie chère, ce qui n'avait pas été prévu dans le budget.

Le trésorier (UNSA) demande si ces situations de difficulté à recruter et à remplir avaient été anticipées au moment de la réponse à l'appel d'offres. Répondre à ces marchés sans avoir les éléments représente un risque assez conséquent. La représentante syndicale SUD renchérit en demandant si une étude de marché avait eu lieu lors du démarrage, deux ans auparavant.

C'est un élu CGT qui prend la parole et explique que Léo Lagrange a voulu créer des SASU auxquels certains élus se sont opposés. L'objectif de la Fédération était de répondre sur la petite enfance et de payer les salariés selon le Code du Travail. Les élus ont eu l'information que pour répondre aux appels d'offres, Léo Lagrange ne pouvait le faire que dans le cadre des accords salariaux de la Fédération, avec application de la convention collective de l'animation. La direction a donc décidé de

créer des SASU et faire du low-cost. Ce contre quoi il s'était opposé en CE. Lorsque la direction Centre-Est a commencé à répondre aux offres de marché et a voulu appliquer le Code du Travail, les élus ont fait remarquer que ces SASU étaient dans l'UES, obligeant la direction à appliquer pour les salariés de ces SAS les mêmes avantages que pour les autres salariés de la Fédération. Les élus avaient aussi fait remarquer, à l'époque, que si la direction avait bénéficié du CICE, elle n'aurait pas droit aux contrats aidés qui existaient à ce moment-là. Les élus avaient alerté la direction sur le fait d'aller sur ce secteur alors que les autres marchands avaient des moyens plus avantageux pour eux. Le représentant syndicale de SUD remarque que c'est le résultat d'une politique qui est de répondre à tous les marchés. Selon l'élus CGT, cette situation met en difficulté non pas un seul marché dédié, mais toute la structure.

Le trésorier (UNSA) trouve cela d'autant dommage qu'il est possible qu'à terme le marché soit perdu. Ainsi Léo Lagrange perdra tout l'argent qu'il a donné au Pays de Gex, et ce sont les salariés qui en pâtissent.

La directrice des finances précise que le marché court sur 8 ans. Il reste donc 6 ans. Elle confirme que les prévisions pour 2019 ne sont pas bonnes. Les équipes se sont mises en ordre de marche pour trouver des solutions. Elles se rapprochent des collectivités pour revoir les marchés à la hausse. Un plan d'action a été mis en place. À l'élus CGT qui fait remarquer que Léo Lagrange n'aura pas un bâtiment à vendre chaque année, le président du CE lui rappelle que la vente de Karellis était déjà prévue. La directrice reprend qu'effectivement, il s'agissait d'une autre activité dont Léo Lagrange voulait se séparer. Il faut malgré tout reconnaître que sans cette vente, le résultat serait à zéro.

Le secrétaire du CE (FO) approuve le fait que les élus posent ces questions. Mais il fait remarquer que l'activité se situe dans le cadre de l'Unité Économique et Sociale. De ce fait, chaque accord pris par la direction doit, si ce n'est être signé par les organisations syndicales de salariés, au moins être présenté au comité d'entreprise. Or, il n'a pas vu dans l'accord de substitution des salariés de Pays de Gex qu'il y avait des évolutions salariales (prime de vie chère) pour les nouveaux salariés. Il pense que si cela avait été le cas, les élus et organisations syndicales de salariés

L'élus CGT espère qu'il ne s'agit pas de l'accord que la DRH de la Fédération était venue leur présenter, ce à quoi le président du CE répond, que ce dernier portait sur Sélestat. Quoi qu'il en soit, l'élus rappelle que les avantages acquis sont toujours maintenus. Le président redit qu'il s'agit bien d'un point qui fait partie de l'accord de substitution.

Le secrétaire du CE (FO) estime qu'il faut alors préciser que la Fédération n'a fait qu'entériner une situation déjà existante précédemment. Sinon, il est difficile de se comprendre.

La directrice financière confirme que selon l'accord précité la direction se doit de conserver les avantages des salariés déjà présents. Mais elle précise que la prime de vie chère a aussi été accordée aux nouveaux salariés d'où les difficultés rencontrées.

Le secrétaire du CE (FO) comprend que les directions, y compris celle de Centre-Est, lorsqu'elles veulent recruter des personnels de qualité, s'adaptent aux marchés. Dans ces conditions, la direction de Centre-Est ne pouvant pas appliquer strictement les accords, elle a décidé de donner à tous les nouveaux salariés, non pas les dispositions qui sont celles de l'animation, mais une prime. Mais cela n'a jamais été validé au niveau du CE. Car si cela avait été le cas, les élus auraient demandé que cela s'applique à l'ensemble des salariés de toutes les structures qui sont reprises.

Le président du CE remarque qu'il existait peut-être un accord qui précédait la reprise de la structure par Pays de Gex, dans lequel était comprise une prime de vie chère. Cela s'expliquerait par la situation de concurrence au niveau de l'emploi, puisqu'il suffit de passer la frontière pour être payé 30 à 40 % plus cher. Cela a dû basculer dans l'accord de substitution et n'aurait sans doute dû être appliqué qu'aux anciens salariés d'avant la reprise, mais aurait été accordé aussi aux nouvelles recrues pour booster les embauches. La question qui se pose est de savoir si cela était prévu ou non dans l'accord de substitution et dans quelle mesure.

La directrice pointe un autre élément important dans les comptes du Pays de Gex. La direction étant confrontée à la difficulté de trouver du personnel, elle a lancé un plan de formation sur trois ans des assistantes maternelles. Et ce plan de formation a coûté 300 000 euros sur trois ans. Il y a bien des prises en charge de formation, mais il faut quand même payer les salaires. Le président du CE souhaiterait avoir un point plus précis de la part de la DRH et un élu CGT dit que les membres du comité d'entreprise vont demander une expertise de la situation.

Une élue SUD propose d'obtenir aussi des informations par la représentante syndicale qui est sur place. Mais, selon le secrétaire du CE (FO), cette dernière serait en congés maladie.

Il est répondu à l'élue SUD qui pose la question, qu'il n'y a pas eu d'étude de marché de faite. Cela la fait réagir, car elle ne comprend pas comment il est possible d'aller sur un tel financement sans étude préalable.

Un élu CGT propose de faire une suspension de séance pour permettre aux membres du CE de donner leur avis sur Centre-Est. Il est clair que la directrice financière ne peut pas répondre sur des décisions stratégiques qui ont été prises à une certaine époque. Il propose aussi de convoquer les responsables de Centre-Est au CE de septembre pour leur demander les comptes et les études de marché. Une expertise sera ensuite demandée, car il note qu'un seul dispositif peut mettre en difficulté toute la maison.

Le président du CE lui répond que face à la situation, il y a une prise en compte de la Fédération sur le sujet, car les sommes sont importantes et mettent Léo Lagrange en danger. Des mesures ont été prises et les informations nécessaires vont être données aux élus sur les plans d'action.

Un élu CGT fait remarquer au président du CE qu'à une époque, des personnes de Centre-Est avaient insisté pour tout arrêter et aller sur la petite enfance parce que c'était un marché en tension. Les élus les avaient avertis qu'il ne s'agit pas d'un cœur de métier au sein de Léo Lagrange, que les équipes ne savaient pas faire et que la concurrence existait. Il leur a été répondu, de façon méprisante, qu'ils n'y connaissaient rien. Tout ça pour constater que finalement ils avaient raison. Les élus auraient préféré qu'il en aille autrement. Il revient donc sur sa proposition de suspension de séance. Les élus doivent voir comment ils peuvent prendre leurs responsabilités face à cette situation.

Le secrétaire du CE (FO) propose que la directrice financière, qui n'a pas tous les éléments, historiques et politiques, continue sa présentation et que les élus rajoutent Centre-Est sur la liste des probables demandes d'expertises, à la suite de Méditerranée et d'Instep. Au moment de la consultation, les élus auront plus d'éléments et pourront discuter directement avec les décideurs, suite à quoi il sera possible de déclencher les expertises.

Un élu CGT approuve, disant que la directrice financière présente la partie comptable, et non pas politique. Ce ne sont pas les mêmes personnes qui ont pris les décisions. Les élus peuvent ainsi constater la partie financière. Il leur appartiendra ensuite d'aller chercher les responsabilités sur les décisions stratégiques. Ce sont des thèmes différents.

Le président dit que le sujet porte sur les crèches du Pays de Gex, mais note que globalement, l'activité de la petite enfance se porte bien financièrement parlant. Ce que confirme la directrice financière, qui préconise toutefois d'attendre des quotas de facturation. Pour elle, il est aussi important d'avoir un suivi plus strict. Elle confirme à la suite d'un élu CGT que la concurrence est rude. Concernant les SASU, il y a un gros risque de fiscalisation de ces activités parce que justement concurrentielles. Elle pense que si le choix avait été fait de passer la petite enfance en SAS, c'était d'une part pour la fiscalité et d'autre part pour le CICE. Cette partie a été compensée par le CITS pour les associations. Mais il reste un problème fiscal avec un risque de contamination à des associations.

Le secrétaire du CE (FO) dit que c'est la même problématique que dans le tourisme social et familial, dès lors que le marché est concurrentiel et que la TVA est appliquée pour les uns, quand les autres ont une taxe sur les salaires. C'est une situation qui a été tranchée par Bercy en défaveur du tourisme social et familial à caractère associatif. Les SAS appliquent la TVA sur la totalité de leur activité. Il ne sait pas si appliquer cette dernière ou pas soit une bonne chose pour Léo Lagrange. En effet, cela permet quand même de la récupérer sur les investissements. La problématique, comme le dit l'élue SUD, est qu'il n'y a pas eu d'étude idoine des marchés de la petite enfance qui ait permis d'identifier les sources de problèmes. Sur le territoire du Pays de Gex qui est frontalier, la difficulté à trouver du personnel qualifié ne touche pas que la petite enfance. Toutes les activités économiques de cette région sont vampirisées par la Suisse. Les personnels qualifiés s'en vont ailleurs parce que mieux payés. Les retenir a un coût qui n'est pas absorbé malgré toutes les aides apportées. Sans étude, il est difficile d'y voir clair. Par ailleurs, il entend dire que l'activité petite enfance se porte bien sur le reste du territoire.

Le président du CE confirme que la problématique rencontrée par Pays de Gex est liée aux difficultés du territoire.

Le secrétaire du CE (FO) pense qu'il serait bien d'avoir une analyse de ce marché de la petite enfance sur l'ensemble du territoire, d'identifier les structures passées en SASU, celles qui sont restées au statut associatif. Il faudrait aussi regarder le type de marché en fonction du pilote (collectivité territoriale, une autre structure...) Cela n'a pas tout à fait les mêmes impacts. Cela permettrait de voir si de passer en SASU est plutôt positif ou plutôt négatif. C'est une information que les élus n'ont pas et que le secrétaire souhaiterait obtenir prochainement. Il rappelle que le congrès Léo Lagrange, prévu à la fin de l'année 2019, doit statuer sur des orientations. Il fait un aparté pour répondre au président du CE et dire que ce congrès, en tant que salarié n'est pas le sien. Le sien est celui de Force Ouvrière en tant que syndicaliste. Toutefois, il est très intéressé par les choix politiques qui sortiront de ce congrès, notamment sur les statuts des structures. Car ceux qui ont voté pour, et il en fait partie, ont pris leur décision par rapport aux arguments apportés à l'époque. Cela permettait une solidarité interentreprises qu'il n'est pas possible d'avoir avec le statut associatif. Les plans sociaux qui ont dû être conduits en 2018 et 2019 montrent l'intérêt de ces statuts, quand une structure peut soutenir l'activité d'une autre. Cela ne peut pas se faire en milieu associatif, sauf à le réaliser dans la période comptable annuelle...

La directrice financière continue avec la SAS Alsace Lorraine qui porte un contrat petite enfance. Elle a un chiffre d'affaires de 435 000 euros et un résultat de 4 500 euros. Il n'y a pas grand-chose à dire à son sujet.

Elle ne peut pas répondre à la question d'un élu CGT qui demande pourquoi il y a une variation de moins 82 % entre 2017 et 2018, passant de 24 000 à 4 500. Pour lui, ce chiffre est inquiétant. La directrice faite remarquer que si le pourcentage est élevé, les chiffres, eux, ne le sont pas. L'élue s'étonne toutefois que sur un marché de 435 000 le résultat ne soit que de 4 500. La directrice reconnaît que sur les SAS les résultats sont un peu pilotés pour payer le moins d'impôts sur les sociétés possible. Le but est surtout de remonter du résultat sur Centre-Est. Les résultats affichés dans les SAS ne sont pas forcément les vrais résultats d'exploitation. Mais ce ne sont pas des grosses sommes.

Pour un élu CGT dans ce cas, il faudrait regarder ce qui remonte des SAS sur Centre-Est. Il faudrait alors le faire sur toutes les structures, selon la directrice financière. Elle précise que c'est de la mutualisation de service. Il y a un regroupement des services comptables, par exemple. C'est à ce niveau que les chiffres sont pilotés pour éviter de trop gros résultats aux SAS. L'élue CGT estime que si Centre-Est facture ses services centraux à, par exemple, 15 % pour les SAS contre 5 % pour les autres structures, cela la finance indirectement. Le secrétaire du CE (FO) lui répond que c'était l'objectif au départ. Et il ne sera possible de savoir ce que les SAS rapportent à Centre-Est qu'au travers des comptes qui seront donnés. Ils n'auront pas forcément le détail mais cela permettra aux élus toutefois de poser les bonnes questions et ils pourront demander à l'expert-comptable d'aller regarder les parts qui correspondent vraiment à la mutualisation et l'utilisation des réserves.

La directrice explique que tous les coûts des services centraux sont rassemblés avant de leur appliquer des pourcentages en fonction des services. L'élu CGT comprend bien le système des montages comptables pour faire descendre les résultats au maximum, mais il aimerait savoir ce que les SAS rapportent.

La directrice financière passe au marché d'AURA Nord, en Auvergne, dont le chiffre d'affaires est de 3 millions et le résultat, à 1 %, est de 30 000 euros. La perte est de 9 %. Globalement les résultats ne sont pas très élevés. C'est toujours la petite enfance de Centre-Est.

Sur AURA Sud, on constate une perte d'exploitation. Une élue FO demande s'il y a un endettement, à la vue des chiffres. La directrice financière lui confirme qu'il ne s'agit pas d'un emprunt, mais cela pourrait correspondre à un contrôle bancaire, avec peut-être un vieux daily au 31 décembre, qui se comptabilise en endettement.

La directrice financière confirme le résultat négatif pour cette structure, sans doute lié à un problème de taux de remplissage avec une PSU modifiée qui n'est pas au rendez-vous.

À la mi-mai, un plan d'action a été lancé pour avoir des résultats au 31 mars des sites à risques sur l'ensemble de l'UES. Les équipes sont donc bien au fait de là où elles doivent renforcer les efforts.

La représentante syndicale SUD demande combien ont été répertoriées et s'il sera possible aux élus d'avoir la liste. Le secrétaire du CE (FO) lui répond qu'elle l'aura avec l'expertise. Mais pour un élu CGT il n'est pas utile de l'avoir, puisque toutes les entreprises de l'UES vont être présentées. Il suffira de noter au fur et à mesure celles qui sont à risque.

Une élue FO demande si dans les chiffres présentés sont confondus enfance et petite enfance. La directrice financière lui répond que hormis dans les SAS, il ne s'agit que de l'enfance. Sinon, sont mélangées, dans les établissements régionaux, animation et petite enfance.

Le trésorier (UNSA) rappelle que certains établissements à risque sur lesquels les élus avaient lancé une expertise faisaient une analyse sur l'année en cours que les élus pourront avoir sur les années 2018 et 2019.

La directrice financière passe à la région Bourgogne Franche-Comté dont le chiffre d'affaires s'élève à 119 000 euros et un résultat à moins 8 700 euros. La difficulté est la même, il faut équilibrer correctement et il manque parfois de remplissage.

Elle revient sur le Pays de Gex qui est un marché à plus de 6 millions par an. L'année précédente le résultat était de 16 000 et le capital de 10 000. Les capitaux propres sont à moins 6 000. Pour l'année en cours, la perte réelle est à moins 650 000 euros. L'abandon de créance par Centre-Est s'élève à 300 000 euros.

Le chiffre d'affaires pour Sud-Ouest est à 36,6 millions, le résultat de 20 % s'établit à 270 000 euros. Il est en diminution par rapport à l'année précédente où il s'élevait à 480 000. Les fonds propres se montent à 2,2 millions. C'est une année relativement correcte malgré une baisse du résultat. Comme pour les autres structures, la région rencontre des difficultés dans les renouvellements de marchés. Les nouveaux marchés proposent des marges revues à la baisse.

Elle se rappelle que l'année précédente l'expert-comptable du cabinet Éponyme invitait les élus à faire attention aux frais généraux pour Sud-Ouest. Certains choix pouvaient porter préjudice. Elle se demande si la baisse de 40 % est due seulement aux marchés ou s'il y a aussi des répercussions au niveau des frais généraux.

La directrice financière rappelle que la Fédération a fait un emprunt auprès de France-Active en 2017 et a reversé 1 million à Sud-Ouest pour avoir de la trésorerie. La structure connaît toujours des

problèmes puisqu'elle touche les plus gros versements de la CAF au mois de juin. Il faut donc qu'elle tienne pendant presque un an avec cet argent. Il y a des périodes compliquées, d'où l'emprunt pour créer une ligne de trésorerie supplémentaire. Cette somme est remboursée petit à petit.

Un élu CGT remarque qu'en 2018, on compte moins 40 % alors qu'il n'y a pas eu beaucoup de renouvellements de marchés. Il espère un mieux avec les renouvellements de marchés qui viennent d'arriver. La directrice financière confirme qu'il va falloir faire attention à la gestion et à faire attention qu'il n'y ait pas de dérive sur le marché. Il y a de nouvelles pénalités et des marges moins importantes.

Que l'année 2018 ne soit pas très bonne, cela fait partie des choses qui arrivent, mais ce qu'un élu CGT trouve inquiétant, ce sont les projections sur 2019. D'autant que les marchés toulousains sont déjà à moins 20 %.

Un élu CGT informe les membres du CE que sur Sud-Ouest deux ou trois marchés ont été signés sur trois ou quatre ans, non pas avec une baisse de 20 %, mais à perte. Ce n'est pas nouveau, il s'agit toujours d'orientations et de choix politiques. La question est donc de savoir si Léo Lagrange essaie de se placer partout pour faire de l'accompagnement dans les normes ou bien fait le choix de la cohérence avec un accompagnement de qualité avec un fonctionnement plus sain. Cela ramène donc aux orientations de départ. À l'heure actuelle de grosses entreprises dans des domaines variés se mettent à faire de l'animation dans la restauration, l'accompagnement pédagogique. Ceci dit sur les derniers appels d'offres Sud-Ouest est bien placé et elle peut récupérer un marché qui pourrait compléter le temps de travail des animateurs des CLAE. Pour ce qui est des 21 territoires concernés par les ADL il y a des correspondances avec les CLAE qui ont pu être conservées, ce sont des également des passerelles pour les salariés. Si le choix budgétaire de la direction régionale ou nationale n'est pas de rogner sur le dos des salariés pour faire du résultat, l'élu pense qu'il est possible d'avoir de bonnes composantes pour Sud-Ouest.

L'élu précise que l'équipe a clôturé la réponse technique qui devait être donnée avant le 8 et elle a répondu à peu de personnes sur la partie technique et pédagogique.

Le secrétaire du CE (FO), suite à la présentation synthétique des différentes structures qui a été faite, se dit que pour chacune des structures va se poser la même question, à savoir si la structuration des entreprises et activités va permettre de passer une année 2019 aussi mauvaise que 2018 sans casse. C'est-à-dire le choix d'aller sur des marchés avec des réponses dévaluées par rapport aux coûts réels qu'elles devraient avoir. Il craint que la Fédération soit amenée à avoir des plans sociaux dès le début de l'année 2020. Il est d'avis que certains choix politiques peuvent être désastreux pour la structure. Il estime que l'avis des élu.es ne pourra pas être donné sans une expertise des comptes sur ces structures.

La directrice financière reconnaît que les années précédentes étant parfois un peu plus fastes sur certains contrats, la direction s'autorisait à aller sur certains marchés nouveaux et parfois à perte, car ces derniers pouvaient être compensés. À l'heure actuelle, les marges sont de plus en plus resserrées et les pénalités de plus en plus conséquentes. Ce type de réflexion n'est donc plus possible. La direction réfléchit là-dessus et est bien consciente de la situation, mais la directrice financière ne saurait pas dire ce qui va être décidé.

Une élue CFDT, au vu de la situation de Sud-Ouest qui se détériore un peu, dit vouloir participer au développement de la Fédération Léo Lagrange dans le cadre d'une réponse à marché relative à la gestion des accueils de loisir de proximité de la ville de Toulouse et lit une déclaration au nom de son syndicat :

« La CFDT forte de son enracinement au local et de son réseau de professionnels et des compétences qu'elle a développées a fait une proposition à la direction de Léo Lagrange Sud-Ouest afin de mettre en relation des compétences qui peuvent être utiles dans les réponses à marchés publics. L'objectif étant de pouvoir, dans un premier temps, proposer du travail plus conséquent aux équipes sur le terrain, de lutter de fait contre la précarité de nos emplois dans le secteur de l'animation périscolaire.

*Et, dans un deuxième temps, augmenter nos activités sur le territoire très concurrentiel. La CFDT déplore que la direction ne semble pas vouloir donner suite à ces propositions et espère que nos équipes internes seront en capacité de répondre sur les aspects pédagogiques, financiers et techniques de ce marché public. La CFDT constate qu'une fois de plus à Léo Lagrange Sud-Ouest le dialogue social reste compliqué. Il est dommage que ses dirigeants ne soient pas en capacité de faire la part des choses entre XXXXX et l'intérêt collectif à vouloir participer au développement des pratiques ».*

La représentante syndicale SUD demande que les élus CFDT veulent assassiner une fois de plus. Elle ne comprend pas la déclaration et demande ce que veut l'organisation syndicale. Elle remarque que le nom de la CFDT a été prononcé quatre fois. À un élu CGT qui estime qu'elle ne peut pas faire ça, elle répond que le syndicat a déjà fait une déclaration le mois précédent en s'en prenant à des personnes. Elle ne comprend pas ce qui se passe à Toulouse.

L'élue CFDT lui répond qu'en Sud-Ouest, il faut faire des propositions pour avancer, car certains marchés sont à moins 20 %. Il y a des possibilités et les concurrents peuvent aussi être en état de faiblesse. Elle estime qu'il est possible de répondre à un marché et pour cela souhaite accompagner la direction dans sa réponse à marché en mettant ensemble toutes les compétences possibles. Le président du CE dit avoir compris que la CFDT a proposé une aide à la direction. Il pense que l'élu CGT a déjà apporté une précision.

Un élu CGT précise que son collègue est intervenu, avant de savoir qu'il y aurait une déclaration, au titre de sa situation professionnelle et non pas à celui de la CGT. L'organisation syndicale s'était interrogée pour savoir si elle répondait, mais au regard de l'enjeu, certains professionnels ont décidé de prendre la problématique à bras-le-corps avec la direction. Par contre la CFDT dénonce une situation compliquée à Sud-Ouest, lui dénonce les rats qui avaient quitté le navire quand le bateau commençait à couler et qui reviennent maintenant qu'il est de nouveau à flot. Ils ont, par leur attitude, créé beaucoup de souffrance chez les salariés.

Quand l'élu CGT parle de rats, il s'agit d'une métaphore. Toutefois, il y a des salariés qui se sont mis en retrait quand ils ont vu que la situation se détériorait, mais d'autres, l'ont fragilisée un peu plus en allant voir les prescripteurs pour les mettant en garde de Léo Lagrange qui n'avait pas les reins solides. Ce qui est grave, c'est que la situation actuelle de Sud-Ouest engendre énormément de souffrance et des salariés y ont participé.

Le président du CE dit que les élus ont échangé à plusieurs reprises sur le sujet et ne souhaite pas revenir dessus. Il pense que le travail amorcé par la direction, en lien avec différents professionnels, à Toulouse, répond à l'appel d'offres des ADN. Il y a une vraie dynamique sur le sujet.

Le trésorier (UNSA) revient sur la déclaration pour dire que ce qui le gêne, c'est qu'elle est au nom de la CFDT. Pour lui, il s'agit de salariés qui ont des compétences sur le territoire qui peuvent apporter à la région. Comme tous les salariés, qu'ils aient une étiquette syndicale ou pas.

L'élue SUD dit qu'il faut recentrer le sujet sur des problématiques managériales et de gouvernance, voir comment il est possible d'accompagner au niveau régional et estime qu'en tant qu'élus, les membres du CE peuvent prendre leur responsabilité, en décidant de mettre en place une expertise externe pour accompagner la direction de Sud-Ouest autour de ces problématiques. Il serait bien aussi de voir comment remettre l'expertise des salariés au centre pour faire de bonnes propositions. Pour elle, il est aussi important de bien formuler les choses pour les salariés qui vont lire le PV du comité d'entreprise. Pour elle, il s'agit de problématiques de gouvernance pour lesquels il faut trouver un accompagnement et voir comment valoriser l'expertise qui existe en interne à Sud-Ouest pour être parmi les meilleurs sur les marchés publics.

La directrice administrative en arrive à la région Nord Ile de France qui présente un chiffre d'affaires de 1,3 million avec un résultat de 1 % à 250 000 euros. Les fonds propres s'élèvent à 10 millions, ce qui est très correct. La situation est un peu compliquée sur cette région puisque le résultat d'exploitation est en baisse de 77 %, avec des difficultés au niveau du remplissage en petite enfance, et sur les embauches sur Paris, les salaires n'étant parfois pas concurrentiels sur la région parisienne. Cela crée du turnover sur la petite enfance et il a fallu faire face avec de l'intérim ce qui coûte plus cher. Le résultat est compensé par un résultat exceptionnel avec des reprises de provisions qui permettent d'afficher un résultat à 250 000. Mais l'exploitation est moins bonne que les années précédentes. Un élu CGT demande s'il y a des reprises de provisions aux Prud'hommes. La directrice confirme que lorsqu'il y a connaissance d'un Prud'homme, une somme est provisionnée. Dans le cas où l'employeur gagne, il y a une reprise de provision, mais il y a généralement quelque chose à payer. En fait, l'élu CGT avait noté que sur le résultat d'exploitation qui est à 400 000 euros, on passe à 92 000 avec un résultat net de 250 000. Il trouve bizarre le ratio entre le résultat net de 2017-2018 avec un résultat d'exploitation à 92 000.

Cela vient effectivement d'une année plus compliquée avec des difficultés de recrutement sur les crèches parisiennes et donc des recours à de l'intérim qui est très cher. L'élu CGT remarque que le résultat d'exploitation est divisé par 4, mais pas le résultat net. Or, si le résultat exceptionnel est enlevé, le montant est à 100 000 euros. Pour lui, le résultat est quand même intéressant malgré la grosse baisse. Il demande s'il y a eu des mesures de prises. La directrice lui répond qu'effectivement la direction d'Île de France réfléchit à des mesures pour l'année 2019. La région Nord Île de France a, à l'heure actuelle, deux sièges, l'un à Amiens, l'autre à Paris. La réflexion porte sur leur avenir. Amiens appartient à la SCI Léo Lagrange qui loue à Nord Île de France. C'est la même chose pour Paris.

Concernant Léo Lagrange Ouest, le chiffre d'affaires de 19 millions n'est pas du tout comparable aux années précédentes. Il était de 13,7 millions en 2018. La prise en charge du marché de Nantes en septembre a eu un effet sur 4 mois dans les comptes. Le provisionnel du chiffre d'affaires pour 2019 est de 30 millions. Le marché de Nantes représente environ 16 millions. Le résultat à 1 % est piloté. La direction n'a sciemment pas voulu afficher à la ville de Nantes un résultat plus important pour 2018. Elle verra pour 2019. Elle est en effet encore en négociation avec la ville. Pour 2019, il a été provisionné ce qui était possible à hauteur de 300 000 euros. Le résultat pour Ouest devrait être aux alentours de 400 000 euros. Un élu CGT préfère quand les choses sont dites clairement. Il comprend que cela fait partie d'une stratégie.

Concernant Léo Lagrange Méditerranée, le chiffre d'affaires pour 2018 est de 15 millions, ce qui est correct, par contre le résultat réel se situe à moins 870 000 euros. De très grosses difficultés ont été rencontrées sur Marseille. La moitié de la somme, soit 400 000 euros, correspond à des événements exceptionnels. À savoir l'arrêt d'Étape avec un plan social plus élevé que prévu. Le montant s'élève à près de 310 000 euros alors qu'il était estimé à 250 000 dans le budget.

Le trésorier (UNSA) remarque qu'il n'y a pas eu beaucoup de dépenses concernant les mesures d'accompagnement, il demande si ce montant porte donc sur les indemnités de licenciement. La directrice financière confirme, bien qu'elle n'ait pas tous les détails.

La CAF a aussi procédé à un redressement sur la taxe de transport pour un montant de 200 000 euros. Sachant que ce dernier n'a porté que sur 2 ans au lieu de 3 et qu'une année était provisionnée dans les comptes. L'impact sur le résultat est de 100 000 euros.

Quant aux Prud'hommes, ils ont été perdus. Le montant à payer était plus élevé que ce qui avait été provisionné. Le secrétaire du CE (FO) précise qu'il s'agissait de jugements en appel. Ce sont des dossiers qui coûtent cher, aux alentours des 40, voire 50 000 euros.

Concernant les 400 000 euros restant, il s'agit de fin de marchés qui se terminent mal. C'est une accumulation de sommes à 50 000 euros. Certains sites ont connu des dérives et vu la masse salariale, le moindre recours à de l'intérim fait plonger les comptes qui terminent en négatif. Ce sont des sites très difficiles à piloter.

Le démarrage d'une crèche a connu un petit décalage avec pour conséquence un léger impact dans les comptes d'environ 30 000 euros.

Toutes ces petites sommes additionnées donnent un résultat de moins 870 000 euros.

Des demandes de comptes au 31 mars ont déjà été formulées pour voir comment démarre l'année 2019, particulièrement pour les sites à risque, mais aussi pour les marchés qui vont débiter, notamment la crèche. Des rapports d'action sont aussi demandés aux équipes.

La Fédération a fait un avoir en créance de 830 000 euros auprès de Marseille.

La Directrice financière confirme à la représentante syndicale SUD que l'abandon de créance s'élève à 136 000 euros.

Les difficultés sur Marseille existent depuis quelques années. La Fédération a donc des dettes, a procédé à des apports en fonds associatifs, mais les a provisionnés, ce qui permet de faire un abandon de créance dans les comptes de la Fédération. Une créance, c'est une charge. En contrepartie, une reprise de provision a été faite sur toutes les provisions des années précédentes. Cela a un impact zéro dans les comptes de la Fédération. Mais le montant reste toutefois important. La directrice financière ne connaît pas les décisions stratégiques qui vont être prises par la direction de Méditerranée. Dont le siège est à vendre.

Selon un élu CGT, cela fait dix ans que Méditerranée est dans une situation critique. Des mesures successives ont été prises pour réduire au maximum, mais il ne reste plus beaucoup de marge de manœuvre. Il pense qu'il serait possible de faire une analyse des comptes, mais cela révélera ce que les élus savent depuis des années. Les membres du CE peuvent aussi convoquer le commissaire aux comptes. La Fédération ne pourra pas abandonner une fois encore la somme de 800 000 euros. Concernant les mesures à prendre, il devient difficile de savoir lesquelles, beaucoup ont été mises en place dans les dix dernières années.

Le trésorier (UNSA) revient sur les SASU. Il note l'ouverture d'une crèche à Marseille, dans une situation financière compliquée. Selon lui, il a été dit précédemment qu'une seule SASU s'en sortait bien, ce à quoi la représentante syndicale SUD réplique que le taux de remplissage de cette crèche de Marseille est élevé. Le trésorier (UNSA) dit quand même son inquiétude. Il parle du PSE et des moyens qui ont été réduits partout, même qu'au siège, où les personnels sont en souffrance et ne peuvent plus tout faire. Les situations difficiles dans le travail se multiplient.

Pour le secrétaire du CE (FO), LLM est assez exemplaire dans la problématique qu'elle pose pour le mouvement. Elle doit permettre à la direction de s'interroger sur le modèle économique sur lequel la Fédération Léo Lagrange a construit son développement depuis les 15 ou 20 dernières années. Si à l'époque ce modèle avait un avenir. Aujourd'hui les prescripteurs ont des exigences de qualité avec des tarifications tirées vers le bas. Le secrétaire du CE (FO) pointe le fait que l'association - et même les SASU - n'a pas les capitaux qui permettent de recapitaliser au moment où c'est nécessaire pour faire des évolutions et transformations. Pour lui, il va y avoir à terme un plan social chez LLM, fin 2019 ou en 2020. Et certainement d'autres qui sont préfigurateurs d'un problème beaucoup plus important. Il ne pense pas qu'une expertise comptable puisse seule apporter des éléments qui permettront de faire des choix. Le choix est déjà fait. Il souhaite un débat avec la direction, y compris avec les directions financières, pour voir sur quel modèle économique Léo Lagrange va pouvoir se redéployer, pour ne pas avoir à constater, en 2025, que la Fédération n'a plus la capacité d'assumer les appels à marché, qui sont sans cesse réduits en termes de moyens financiers. Il n'y a déjà plus de marges de manœuvre et lorsqu'il y en a, elles sont cachées pour ne pas être ponctionnées. Les collectivités territoriales ont les mêmes problématiques budgétaires et ne voudront pas payer un service plus cher que ce qu'elle qu'il coûte. Il n'est donc pas possible de faire d'économies, faute de moyens. Les moyens propres n'étant pas suffisants pour assumer ou absorber ces efforts, les résultats vont continuer à s'inscrire en négatif. Il n'y a plus aucun moyen d'évolution dans le schéma actuel.

Concernant la structuration du siège, la directrice financière reconnaît que l'équipe est réduite au minimum. La comptable actuellement à Montpellier va se déplacer sur Marseille pour permettre au DAF actuel de plus s'orienter vers le contrôle de gestion. Il est vrai que l'équipe a souffert en 2018 et de ce fait n'a pas pu faire les contrôles dans les temps et alerter plus tôt sur certains sites. Elle confirme que le siège est à vendre, mais ne peut dire si ce sera fait en 2019 ou au début de 2020. Les salariées de LLM et de PREFACE vont devoir être relogés et la question se pose d'un éventuel regroupement ailleurs. Mais elle n'a pas d'informations à ce sujet.

Le président du CE parle d'une prise en compte globale, en parallèle du chantier amorcé en novembre 2018, pour travailler sur le problème de gouvernance et donc de pilotage, d'un côté, et sur le modèle économique sur lequel il faut aller, pour optimiser certaines activités, d'un autre côté. L'activité est très liée à la conjoncture et au champ concurrentiel. Mais tout cela va s'inscrire dans le temps.

Il est vrai que Méditerranée est en difficulté, mais un élu CGT trouve que la volonté de la Fédération d'aller vers les crèches à tout prix, n'est pas judicieuse. Selon lui, elles ne rapportent rien, au vu de l'investissement des équipes. Car il ne faut pas seulement regarder les chiffres, mais aussi l'énergie que la direction déploie pour être sur ce créneau et le marché concurrentiel auquel il faut faire face. Il se rappelle la remarque d'un autre élu CGT qui, quelques années auparavant, avait déjà noté la démarche envers les crèches au détriment des appels d'offres de quartiers. Il se demande si l'énergie passée à obtenir des marchés dans les crèches est à la hauteur du résultat et s'il ne serait pas mieux de se recentrer sur l'animation et répondre sur de nouveaux dispositifs plus compétitifs et plus dans le cœur de métier. Il estime que Centre-Est avec sa volonté d'aller sur les crèches a pollué tout le monde au niveau national, alors que le chiffre n'est pas là.

Pour Méditerranée, il dit que l'affaire est de quelques mois, la Fédération ayant déjà abandonné des créances précédemment. Le montant concédé de 800 000 euros ne pourra pas être reconduit. Les équipes sont au minimum et il souhaite que des réponses soient apportées pour limiter les dégâts, voire éviter le dépôt de bilan. Pour lui, c'est même déjà trop tard.

D'après une élue SUD Marseille serait en train d'ouvrir une nouvelle crèche en juillet. Mais selon la directrice financière, la politique de la ville concernant ces crèches permettrait une meilleure rentabilité que sur les autres. Il n'y a pas de problème de remplissage. Mais il faut que ce soit bien piloté et bien géré.

D'après les propos des salariées qui travaillent sur d'autres crèches sur le territoire, l'activité serait une catastrophe et selon l'élu CGT le secteur marchand fait du dumping social en appliquant le Code de Travail et reprend des marchés sur les crèches. Et il pense que la Fédération ne tiendra pas le coup sur ce secteur. D'autant que la concurrence arrive avec des capitaux et des capacités d'investissement que Léo Lagrange n'a pas.

Le président affirme que la position sur la petite enfance, et notamment les crèches, est un sujet sur lequel les membres du CE reviendront au moment des débats sur les orientations stratégiques. Il reconnaît que l'année a été compliquée financièrement parlant, particulièrement dans ce domaine, mais que ce n'était pas le cas les années précédentes. Il pense qu'il est important de comprendre le pourquoi d'une telle chute, particulièrement sur la petite enfance, en 2018, et souhaite faire intervenir une personne à même de répondre aux questions des élus.

Ce que le président et la directrice financière ne savent pas, précise le secrétaire du CE (FO), c'est que lorsque le choix a été fait de reprendre l'activité petite enfance, les élus ont tous milité pour une modification du champ d'application de l'animation. Chose qui a été faite, puisqu'un accord a été signé en 2018, toutefois il n'est toujours pas étendu. Les partenaires sociaux de la branche animation ont rencontré la DGT qui a bloqué l'extension de cet accord pour deux raisons. La première concerne une contestation du collège patronale d'Alisfa qui est en passe d'être réglée. La deuxième raison vient de ce que la fédération des crèches privées est montée au créneau et, contrairement à ce qu'elle avait dit, a décidé de faire un avenant modificateur du champ de l'aide à domicile pour pouvoir les

intégrer. Dans ce cas, l'accord de Léo Lagrange, qui prévoit que toutes les crèches appliquent la convention collective de l'animation, va engendrer un surcoût qui va rendre Léo Lagrange non concurrentiel d'avec ces structures, d'autant qu'elle n'a pas les capitaux pour faire face. Cela annonce des années difficiles. Le secrétaire du CE (FO) pense qu'un débat est nécessaire car il y a un risque important que cela débouche sur un PSE.

Le président du CE est d'accord avec lui pour dire que la concurrence, qui appliquerait une convention moins disante socialement parlant, est une vraie problématique.

Toutefois, l'élu CGT rappelle que les élus avaient déjà alerté, trois ans plus tôt, sur le secteur marchand. Ils avaient interpellé les employeurs de la convention collective pour leur demander d'étendre leurs champs pour couper la route à des pratiques commerciales. Mais ils ont mis trop de temps à réagir. Ils ont adhéré à la convention collective de l'aide à domicile et répondent à des marchés moins disant. L'organisation syndicale CGT a écrit à la DGT pour dénoncer cette adhésion à la convention collective, mais cette dernière n'a pas répondu.

Le président du CE propose de faire un zoom lorsque seront abordées les orientations stratégiques sur la petite enfance, et d'échanger avec une personne qui pilote ce dispositif.

La directrice financière fait une synthèse de sa présentation. Le produit total des associations régionales et des SAS sur l'animation s'élève à 152 millions pour un résultat à 1,4 million. Dont 1,1 million suite à la vente des Karellis. La petite enfance représente 30 millions. À une élue FO qui demande pourquoi le résultat représente chaque fois 1 %, la directrice financière explique qu'au moment du budget des objectifs d'environ 1,6 % sont donnés à chaque structure. C'est le minimum qui est demandé. Il s'agit d'objectifs budgétaires qui font face à la réalité.

### **Suspension de séance – pause déjeuner**

D'une manière générale, des instituts de formations sont plutôt en perte. Les produits ne correspondent pas du tout aux attentes et aux prévisions budgétaires. Il y a des marchés qui n'ont pas démarré contrairement à ce qui était prévu. Deux instituts qui ont vécu des PSE en 2017 et 2018 ont du mal à remonter la pente.

A2F a un chiffre d'affaires de 1,3 million en 2018 et un résultat à moins 151 000. Cela fait partie des marchés qui n'ont pas démarré. La directrice financière ne connaît pas, par contre, les types d'actions de formation. Ce ne sont pas toutes les actions qui n'ont pas fonctionné.

Les fonds propres sont encore très corrects, ainsi que les résultats au 31 mars. La tendance pour 2019 est plutôt bonne pour une grosse partie des instituts, contrairement à 2018.

Le chiffre d'affaires de Campus Léo Lagrange est de 1,2 million, mais avec une perte de 263 000 euros. Les actions de formation n'ont pas été au rendez-vous. Et c'est essentiellement sur la région Aura que les marchés ne sont pas partis. Les salariés ne sont pas payés et il n'y a pas de produits en face.

L'IFRA compte 11,2 millions de chiffre d'affaires. C'est plus élevé que ce qui était prévu dans le budget. Cet institut avait licencié 60 personnes à cheval entre 2017 et 2018. Toutefois les résultats ne sont pas encore satisfaisants. La tendance du premier trimestre n'est pas très bonne. Des actions sont en cours pour permettre à l'IFRA de faire face à cette situation. Des actions de formations n'ont pas, là encore, débuté sur la région AURA. La directrice financière confirme à un élu CGT que l'endettement en 2018 était pour payer le PSE. L'emprunt bancaire est de 600 000 euros.

Pour Préface, l'emprunt auprès de la banque est de 250 000 euros et autant auprès de la Fédération. L'IFRA étant le plus gros des instituts, il a pu se servir dans ses fonds propres pour avoir de la trésorerie en parallèle de l'emprunt à la banque qui est sur 5 ans.

INFORIM connaît un chiffre d'affaires de 2,7 millions, mais avec un résultat à moins 16 000 euros alors qu'on attendait 31 000. L'activité repart sur le premier trimestre.

INSTEP Île de France a un chiffre d'affaires de 2,9 millions, le budget prévoyait 3 millions. Le résultat est à moins 183 000 euros. C'est l'institut le plus complexe à ce jour. Des actions sont mises en œuvre pour intégrer des formations en lien avec l'animation sur la petite enfance pour essayer de diversifier l'offre. Mais il faut le temps que cela se mette en route. Cet institut a un bâtiment à Juvisy qui va être racheté par la SCI Léo Lagrange. Des travaux sont en cours et doivent se terminer fin août pour permettre le redémarrage des activités en septembre. Campus Léo Lagrange sera à nouveau intégré dans les locaux. Autrefois vétustes, le financeur ne voulait plus que des formations soient faites entre ces murs, l'institut avait dû déménager.

La représentante syndicale SUD demande quel est l'intérêt pour Léo Lagrange national de racheter à l'Instep. La directrice financière explique que cela va rapporter de la trésorerie. L'institut va vendre le bâtiment 300 000 euros et ce dernier restera dans la maison. Cela ne change rien à l'activité, mais l'OFIM a voulu venir faire un contrôle en 2018, or le bâtiment est vieux et plus aux normes et présente des risques. D'un autre côté l'Instep n'aurait pas eu les finances nécessaires pour faire faire les travaux qui s'élèvent à 400 000 euros. Dans le cas présent, c'est la SCI qui emprunte et finance, et encaissera ensuite des loyers auprès des deux instituts. Le prix de vente est celui du marché.

Le secrétaire du CE (FO) dit que si le prix d'achat avait été différent de celui du marché, c'était potentiellement condamnable, et reconnu comme tel judiciairement et pénalement. Il trouve que c'est une bonne chose que d'avoir mis en place des SCI qui reprennent l'ensemble de l'immobilier. Ainsi les bâtiments ne sont pas conservés au sein d'une structure mais d'une SCI qui peut contracter des prêts et les relayer là où il y en a besoin, ce qui n'est pas possible dans une structure locale telle que l'Instep. Ceci dit il faut se donner les moyens de réaliser cette opération totalement et que le plan d'assainissement envisagé au travers de ce dispositif voit une fin assez rapide, parce que pour l'instant, c'est un peu lent.

La directrice financière explique que cela va permettre de mettre en place de nouvelles actions à partir de septembre ou d'en diversifier d'autres et de renforcer la trésorerie et de rembourser des dettes. Entre autres, cela va relancer des marchés sur Juvisy ce qui n'était plus possible avant.

Un élu UNSA demande à quoi correspond l'endettement de 241 000 euros. Il s'agit d'une partie du prêt. Au 31 décembre il restait 90 000 euros à rembourser, à ce jour, il n'y en a plus que la moitié, soit 45 000 euros. La somme restante correspond à des concours bancaires du dailly.

Le trésorier (UNSA) demande ce qu'il en ait des fonds qui avaient disparu à l'Instep, et la directrice lui dit que rien n'a bougé. L'enquête est toujours en cours. La DRH la suit avec la brigade financière. La somme s'élève à environ 450 000 euros. Selon l'élu UNSA c'est cette perte qui a été déterminante après la perte des marchés.

L'Instep Midi Pyrénées a un chiffre d'affaires de 3,3 millions et le résultat s'élève à 55 000 euros. C'est le seul institut qui prend des indices. Malgré tout, il ne répond pas aux attentes qui prévoyaient un résultat de 200 000 euros. Des actions de mobilisation sont menées au sein des Instituts car les marchés sont de plus en plus dans le numérique et la transition et cela coûte de l'argent.

Elle rappelle qu'une fusion est prévue entre cet établissement et Inforim. Cela devrait se faire dans l'année 2019. Cela permettra quelques synergies et de récupérer des actions de formations qui seront les mêmes sur les différentes régions.

Une élue CFDT a eu l'information que Campus Sud-Ouest allait vendre des locaux à Colomiers. La directrice lui répond que c'est la Fédération qui est propriétaire. Elle précise que les bâtiments se trouvent dans une zone d'activité assez vétuste. La mairie veut donc raser une partie pour reconstruire. De ce fait la Fédération va être expropriée. Son but en vendant avant à la collectivité est d'obtenir un tarif un peu plus intéressant. Une réflexion est en cours pour que Campus aille dans

les locaux de Sud-Ouest, du pôle de Toulouse. Par contre, elle ne peut pas dire si le montant de la vente sera reversé à Campus.

Le secrétaire du CE (FO) indique que Campus est amené à disparaître et des choix politiques vont être faits en fin d'année. Lui constate que les chiffres sont mauvais. Et les volontés de redistribution vont dépendre des volontés politiques d'organiser le secteur. La formation professionnelle est dans une nasse, il faut des investissements pour en sortir et il pense que la Fédération dans son ensemble n'en a pas la capacité.

Un élu CGT, au vu des résultats de certaines structures d'animation de la formation, pense que les structures vont se casser la figure. Le congrès étant en fin d'année, il pense qu'il n'y aura pas de PSE d'ici décembre, mais que les choses vont changer à partir de février ou mars avec des suppressions d'emplois. Il faut donc anticiper.

La directrice financière redit que l'année 2018 a été compliquée, puisque 2017 a connu 2 PSE sur deux instituts, et que des financements sont délocalisés dans les régions alors que ces dernières ne mettent pas en place des actions de formations. Par contre les tendances sur le premier trimestre 2019 sont bien meilleures. L'Ifra est un peu à perte et des actions sont à mener tout de suite. Les autres ont des résultats à peu près conformes aux budgets.

L'élue SUD tient à répondre à la question de l'élue CFDT et lui dire qu'étant donné que l'immeuble de Colomiers appartient au national, le prix de la vente ne va pas forcément revenir sur les caisses de Campus. L'élue CFDT pense qu'une part aurait pu lui revenir.

La directrice financière précise que Campus était locataire, logé à titre gratuit avec seulement les charges à payer. L'élue SUD demande toutefois si, effectivement, un pourcentage du produit de la vente pourrait revenir à Campus pour leur permettre de rebondir.

Le secrétaire du CE (FO) tient à apporter une contradiction sur les chiffres qui sont donnés, car depuis plusieurs années, ils sont très variables, en dents de scie, et suivent souvent la courbe des réformes. Celle de 2018 est une réforme de fond qui n'a été mise en application qu'au 1<sup>er</sup> septembre avec une réelle application au 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est donc seulement cette année que les instituts vont subir la crise de plein fouet et 2020 sera encore pire. Même si certains résultats peuvent apparaître satisfaisants, le marché n'a pas repris pour autant. La situation ne permet pas d'avoir la lisibilité nécessaire à construire. Les élus sont inquiets parce que des emplois sont mis dans la balance. L'apprentissage qui est un enjeu principal de la réforme n'est pas un dispositif sur lequel les organismes de formation Léo Lagrange souhaitent s'investir. Et Léo Lagrange n'a pas la capacité à le faire seul. Par contre, grâce aux compétences en interne, il est possible de travailler avec d'autres comme avec la fédération des CFA qui est bien implantée et ont cette compétence des réseaux que n'a pas Léo Lagrange. Sans mesures drastiques dans le courant de l'année pour les trois ou quatre organismes de formation encore dans le giron de Léo Lagrange, 2020 sera difficile, voire dramatique.

Un élu CGT sait bien que même si les résultats sont meilleurs en 2019, cela ne rattrapera pas les difficultés de 2018. Il souhaite que lors de la consultation du mois de septembre, il y ait un état de la situation avec les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2019, pour convaincre les élus que la situation est meilleure.

La directrice financière pense qu'il faudra alors quelqu'un qui puisse présenter la formation, car ce n'est pas son domaine. Ce que le président du CE approuve en disant que c'est effectivement ce qui manque ce jour.

Pourtant l'élu CGT trouve l'exercice présent plus simple, car il ne s'agit que de réel et pas de politique. Il faut d'abord parler de chiffres avant de parler de stratégies. Souvent les comptes et la stratégie sont présentés en même temps, accompagnés de grands discours. Les chiffres ne mentent pas, rajoute la représentante syndicale SUD. L'élu CGT préfère donc que ce soit fait en deux temps. Et il pense que cela pourrait aussi être fait en deux temps en septembre avec une présentation des comptes avant la venue de la personne qui présentera les formations.

Le secrétaire du CE (FO) remercie le président du CE en lui disant que cette présentation convient aux élu.es puisqu'elle permet une lisibilité unifiée de la situation des entreprises de l'UES. Ce dernier se dit aussi satisfait si les élus ont cette perception qui peut permettre un échange constructif.

La directrice financière reprend le cours de sa présentation et indique que Préface a un chiffre d'affaires de 1,9 million. C'est mieux que le budget attendu. Suite au PSE en fin 2017, Préface avait encore un bon chiffre d'affaires et un résultat correct, mais la structure avait dû provisionner sur 2017 plus de 1,3 million de PSE. Le budget était prévu à 5,2 millions et malgré un chiffre d'affaires meilleur, le résultat reste dans le budget, parce que la direction savait qu'il serait difficile de se rétablir et d'avoir un exercice positif après un plan social. Il y a encore du travail à faire sur la structuration de l'entité.

En synthèse, avec presque 30 millions de chiffre d'affaires, la perte est de 1 million sur les instituts.

Le trésorier (UNSA) remarque que si l'on fait un bilan de la formation et de l'animation, le résultat est négatif. Oui, si on prend le résultat d'exploitation sans compter les produits exceptionnels, concède le président du CE.

Le secrétaire du CE (FO) rappelle que, historiquement, la formation n'était pas l'activité principale, mais très secondaire, de l'animation. Le premier institut était l'Ifra où on formait l'ensemble des cadres de la Fédération Léo Lagrange. C'était une petite structure qui permettait de récupérer des fonds comme le Fonjep. Il a bien grossi parce qu'il y a eu une volonté menée par Gérard, à l'époque. C'est un peu similaire aux crèches. L'activité était rémunératrice, apportait du cash et faisait que Léo Lagrange avait les moyens d'investir. Cela a été vrai pendant des années. Mais la Fédération n'a pas su prendre le virage des réformes successives et a plongé et va encore plonger. Même si les résultats sont meilleurs qu'espérés, ils ne sont pas à la hauteur de ce que la réforme invite à faire. Et pour lui, du fait du congrès, les mesures nécessaires ne sont pas prises. Cela risque d'alourdir la charge en 2020.

Le président du CE propose de mettre ce point en consultation en septembre. Il propose d'inviter pour l'occasion la directrice de LLF pour la partie formation. Ainsi les élus pourront avoir les informations sur le positionnement des structures sur les marchés de la formation. Il souhaite aussi pouvoir débattre avec les élus lors des discussions sur les orientations stratégiques, notamment sur la petite enfance, l'animation et la formation.

L'élue SUD demande que le CE soit alors consacré à cette présentation, parce que cela prend du temps pour tout voir, surtout s'il y a des intervenants, et il faut un temps d'échange.

L'élue CGT souhaite qu'à ce CE de septembre soient présents les dirigeants de Centre-Est, Instep Île de France et Léo Lagrange Méditerranée. Ils devront apporter des réponses, sinon les élus lanceront une expertise des comptes sur les trois structures, ce que les directions pourraient s'économiser en venant donner des explications. Si les réponses sont sérieuses, que des éléments ont bien été identifiés, les élus leur laisseront un an supplémentaire. Dans le cas contraire ils agiront et les directeurs des structures pourront rajouter le coût de l'expertise dans leur budget 2019. Ce à quoi le président du CE confirme que l'idée est bien d'avoir une délégation employeur qui soit à même de répondre aux différentes questions. Les dates des CE de septembre à décembre vont être proposées aux élus. Celle de décembre devra être fixée, même s'il y a un changement de mandature, car il y aura une dévolution.

Pour finir, la directrice financière, indique que le chiffre d'affaire de l'ALDC est de 177 000 euros et son résultat est à 7 %, soit 19 000 euros. Ses fonds propres s'élèvent à 82 euros. C'est une structure qui fonctionne bien. Elle a reçu, pour 2019, une mission complémentaire, car elle est composée de juristes. Il lui est demandé de gérer tout ce qui est RGPD pour l'ensemble des structures. C'est un gros chantier pour lequel elle a embauché une personne et recevra des subventions de la Fédération. Ils ne peuvent pas faire de facturation en direct, car cela n'est pas autorisé dans leurs statuts. C'est

un long travail, qui demande de faire un inventaire dans chaque structure, de mettre en place des process et des processus informatiques. Il faut aussi recenser tous les logiciels, de voir s'ils sont compatibles avec la protection des données et de faire les modifications en conséquence.

La représentante syndicale SUD demande si ces personnes ont vu leur coefficient augmenter puisqu'il s'agit de missions en plus. Elle demande encore si ces juristes sont sur la convention collective de l'animation, à indice 300. La directrice financière lui répond qu'elles ont reçu une prime sous forme de points. Le secrétaire du CE (FO) note que dans ce cas-là, c'est inscrit dans la durée. La directrice financière dit que la mission est sur un an, mais elle pense qu'elles n'auront pas fini dans les temps. Selon le secrétaire du CE, il y aura ensuite le suivi, avec une mission de maintenance pérenne.

Union Sportive marche correctement et présente un chiffre d'affaires de 670 000 euros. Un résultat à 3 %, à 17 600. Des fonds propres corrects à 134 000. Il n'y a pas grand-chose à dire. Cette année, il y a un budget complémentaire pour l'organisation des championnats du monde de monocycle. C'est une activité supplémentaire par rapport aux années précédentes.

Pour les deux associations nationales, presque 1 million et un résultat de 37 000.

En synthèse, il est possible de voir que sur le total de l'UES, le montant est de 720 000 euros. Par contre, il faudrait débattre à nouveau de l'abandon de créance de Marseille, de la vente des Karellis.

Le secrétaire du CE (FO) dit que lorsqu'on se projette au-delà de l'image, il est possible de voir le trou financier qui se creuse...

La dernière page a été présentée au Conseil d'Administration. Il s'agit de l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats depuis 2002. Pour montrer la progression du chiffre d'affaires et constater que les résultats suivent à peu près toujours la même tendance, du fait des aléas économiques. Le chiffre d'affaires a quadruplé en 20 ans et doublé en 10 ans.

Le secrétaire du CE (FO) demande si les administrateurs de la Fédération Léo Lagrange n'avaient demandé à avoir en superposition le graphique de la progression du nombre de salariés et de la masse salariale. L'analyse qu'ils pourraient faire de la lecture des deux résultats peut être tout à fait différente. La directrice financière trouve que ce serait effectivement intéressant. Il trouve que le principe de la présentation qui a été faite est à retenir, parce que ça oblige à écouter. Les élus pourront aller voir le lendemain le contenu des documents pas ailleurs. Les avoir dans le même temps les incite à les regarder, ce qui pollue leur attention. Le président du CE est d'accord avec cette analyse. Maintenant que les membres du CE ont eu une lecture d'ensemble, ils vont pouvoir aller creuser les informations reçues.

#### **IV - Information et consultation sur un projet de licenciement économique de moins de 10 salariés par Léo Lagrange Sud-Ouest : site des Augustins**

La DRH Sud-Ouest ayant déjà présenté la situation aux membres du CE, le président propose de ne pas revenir dessus. Par contre, il informe que des propositions de reclassement ont été faites à l'ensemble des salariées, appuyées par un élu CGT du CE. L'une d'elles se situe en Île de France. Elles ont toutes refusé les mesures de reclassement qui ont été faites. C'est la raison pour laquelle il y a une consultation. Des mesures ont été reprises en termes de mobilité et de formations.

La représentante syndicale SUD note qu'une aide à la mobilité géographique pourra être allouée.

Suivent des échanges entre différents élus et le président sur le montant de l'aide qui est prévue, à savoir un montant de 1 500 euros.

L'élue SUD dit, comme elle le fait à chaque consultation sur des licenciements, que les élus ne connaissent pas les parcours des salariés. Les informations sont donc globales et n'indiquent pas les compétences de ces cinq personnes, ni leurs éventuels souhaits de formation. Les propositions de reclassement se limitaient à des postes d'animatrices sur les parcours urbains ou des CLAE. Elle note que ce n'est pas le même type d'animations. Elle estime qu'il faudrait au moins des postes de directrice adjointe. Mais avant tout, elle aimerait connaître leur formation initiale et demande s'il est possible d'avoir un tableau à ce sujet.

La représentante syndicale SUD informe qu'un poste de coordinatrice se libère dans sa structure, or c'est le poste qui était occupé par l'une des personnes concernées, à indice 400.

Un élu CGT lui répond que la salariée l'a refusé. Il indique que la DRH a tenté de faire un accompagnement et a proposé des reclassements près de chez elles. Mais elles préfèrent être licenciées économique. Il y avait même un poste d'adjointe qui était intéressant, mais deux d'entre elles ont refusé.

Le président du CE dit s'être même rapproché d'Île de France pour une offre culturelle, qui correspondait à leur profil, mais l'opportunité n'était plus d'actualité.

Le secrétaire dit que sur le plan intellectuel, les profils étaient quasi identiques, mais lorsqu'elles se renseignent sur le coût de la vie en Île de France, les émoluments, même avec une évolution salariale, ne sont pas suffisants. Certaines préfèrent récupérer ce qu'elles peuvent et rester auprès de leur famille. Cela paraît logique.

La représentante syndicale SUD demande si les salariées, lors des entretiens, ont formulé des projets de formation.

Le secrétaire du CE (FO) lui répond qu'il ne sait pas si elles ont eu des propositions, mais que leur formation initiale est assez élevée, à savoir au moins Bac + 3, voire plus. Étant donné qu'elles sont déjà certifiées à un haut niveau, elles ne sont pas prioritaires pour des formations de transition dans le cadre du CPF. Le but du CPF de transition est de former des personnes de niveaux inférieurs. Si toutefois, elles peuvent trouver une formation qui leurs convienne, l'abondement de leur CPF à hauteur de 1 500 euros serait une aide réelle.

Sur les autres dispositifs, c'est la même chose. Une personne qui a un Bac + 3 ou + 5 n'est pas prioritaire.

La représentante syndicale SUD lui répond qu'il s'agit là de dispositifs. Pour sa part, elle estime que ces 5 salariées ont travaillé au développement de Léo Lagrange et elle demande si un accompagnement financier ne pourrait pas être accordé, si certaines souhaitent se former, en complément des 1 500 euros qui est la somme habituelle.

Un élu CGT confirme qu'un tableau peut être intéressant pour connaître ce qui est proposé aux personnes licenciées et à quelle date. Toutefois, il fait remarquer que les salariés qui ont un niveau de Bac+3 ou Bac+5 ne demandent pas de formation. Par contre, il note que des salariés qui travaillent dans un musée, peuvent avoir envie de se payer des modules spécifiques qui coûtent très cher. Il est donc d'avis de travailler sur une enveloppe qui leur permettrait de bénéficier de l'argent tout de suite. Une éventuelle formation pourra se faire par la suite, une fois le licenciement prononcé. Il propose de voir comment des sommes, comme les 1 500 euros, pourraient éventuellement être augmentées dans le futur.

Il faut aussi les adapter au profil, pour la représentante syndicale SUD.

Pour les élus CGT, la commission formation de la prochaine mandature devrait peut-être faire un suivi de ces dossiers dans le futur CSE avec des représentants de proximité. Bien entendu, les

salariés reçoivent une note qui leur indique qu'ils vont toucher un montant de 1 500 euros pour une formation. Mais les élus n'ont jamais écrit aux salariés pour le leur rappeler, ni pour leur indiquer sur quelle période ils y ont droit.

Le secrétaire du CE (FO) rappelle le principe arrêté. Lorsqu'un.e salarié.e est visé.e par une mesure de réorganisation nécessitant son licenciement, les directions devraient être en capacité de proposer des formations durant le temps où il ou elle est encore en poste. L'idée est de leur offrir des compétences nouvelles pour qu'ils puissent éventuellement partir. S'ils ne sont pas en capacité de partir sur la période préalable au licenciement, l'abondement au CPF à hauteur de 1 500 euros est une mesure d'accompagnement. C'est ce qui a été acté pour tous les licenciements qui ont été passés en CE hors PSE. Par contre il n'a jamais eu de retour concernant les personnes qui sont parties pour savoir si elles ont pu profiter de cette somme. Il souhaite que l'employeur regarde comment les choses peuvent s'articuler pour trouver une solution. Il est possible que l'abondement au CPF ne soit plus la meilleure idée, la DGEFP ayant revisité les règles du jeu. Le secrétaire pense qu'il pourrait être envisagé un fonds au sein de la Fédération Léo Lagrange, géré collectivement. 1 500 euros sont donnés à tous les salariés qui partent. Quand un salarié en a besoin, dans les 2 ans après son départ, il peut venir demander la prise en charge pour tout ou partie de l'action de formation qu'il a trouvée. C'est une idée, mais il faut réfléchir à ce sujet.

Un élu CGT propose à son tour qu'à chaque licenciement, le salarié soit informé qu'il peut recevoir une somme de 1 500 euros à utiliser, sur une période d'un an, après son licenciement. Dans le cas où cette somme n'est pas utilisée, elle est mutualisée et c'est la commission formation qui détient l'enveloppe. Cela pourrait permettre à un salarié qui souhaiterait faire une formation sur un module spécifique de faire une demande à la commission pour abonder d'une somme supplémentaire pour son projet.

L'élue SUD revient sur sa demande d'avoir un tableau qui indique les vœux de formation. Ainsi, si lors de l'entretien la personne indique qu'elle ne souhaite pas se former, c'est indiqué. Ainsi l'effort est fait de renseigner la personne et de s'intéresser à elle. Quel que soit le choix de la formation qu'elle désire.

Le président du CE note qu'il est nécessaire de faire une communication en direction des salariés pour les informer. À l'heure actuelle, l'idée des fonds évoquée n'est a priori pas possible, il faudrait s'organiser en conséquence. Il indique que si la formation est courte, cela peut se faire rapidement.

Le secrétaire du CE (FO) propose de faire une fiche de synthèse qui reprendra tous les PV sur lesquels les élus se sont prononcés et qui sera communiquée aux ressources humaines. Ainsi, lors de licenciement, hors PSE, ces dernières pourront informer les salariés concernés sur un contenu commun.

La représentante syndicale SUD soupçonne les DRH de ne pas informer les salariés sur la possibilité qu'ils ont d'obtenir cette somme de 1 500 euros, pour plein de raisons.

Le président estime que si la communication est claire et que les salariés sont informés de ce dispositif pour des licenciements économiques sur des structures de moins de 10 salariés, il n'y a pas de problème. Il hésitait seulement sur le montant.

Pour un élu CGT, le mieux serait que l'information soit incluse à la lettre de licenciement. Le président lui rétorque que cela doit même se faire avant, ne serait-ce que parce qu'une formation courte pourrait être ainsi mise en place très rapidement.

Le secrétaire du CE (FO) propose de rappeler ce qui a été voté précédemment, notamment le fait que lorsqu'il y a une alerte sur l'emploi dans une entreprise de l'UES, il faut que les ressources humaines, lorsqu'elles reçoivent les personnels puissent leur demander leurs souhaits de

reclassement, de formation éventuelle, de redéploiement de leurs compétences, et autres, de façon à ce que tous ces éléments se retrouvent sur la fiche qui est présentée au comité d'entreprise. Il faudrait de plus rappeler que si un salarié souhaite faire une formation sur la période où il est encore en emploi, celle-ci est financée. Si le salarié n'a pas accès à une formation sur cette période, il peut voir son CPF abonder de 1 500 euros. Et s'il accepte de faire une formation de 2 000 euros ou plus, il sait qu'il y aura une prise en charge pour ce montant par la Fédération Léo Lagrange. Cela sera mis par écrit et permettra ainsi de respecter l'ensemble des décisions prises par les élus sur ce sujet.

Pour la représentante syndicale SUD il faut que la procédure soit égalitaire sur l'ensemble des régions. Par ailleurs, elle trouve qu'il manque des chiffres sur l'aide à la mobilité dans le cadre du projet de licenciement des Augustins. Elle trouve le dossier incomplet par rapport à ce qui s'est fait sur d'autres régions.

Un élu CGT lui répond que le sujet avait déjà été abordé. La DRH avait rapporté que seule une salariée avait demandé une aide à la mobilité, c'était celle qui souhaitait aller sur Paris. Le secrétaire confirme qu'il n'est pas utile d'indiquer quoi que ce soit à partir du moment où personne ne souhaite quitter la région. Mais il note une erreur qui est commise à chaque fois, c'est que la question renvoie à la note précédente. Il serait bien qu'il y ait un condensé des deux. Et pour l'élue SUD il est possible d'adapter en fonction des entretiens.

Concernant le vote, le président souhaite attendre le retour du trésorier (UNSA) qui a été obligé de s'absenter.

## V - Information sur l'organigramme de la Fédération Léo Lagrange

La représentante syndicale SUD explique avoir pris une photo de l'organigramme qui se trouve sur le site Internet de la Fédération Léo Lagrange et a noté quelques points qui lui posent question. En effet, concernant Valérie Henry, elle était juste notée comme directrice administrative. Par ailleurs le directeur financier, Monsieur Calbri, n'est plus présent sur l'organigramme. Ainsi il n'y avait plus personne au poste de directeur financier a priori. Elle demande qui a occupé ce poste entre le départ de Monsieur Calbri et la nomination de Madame Henry.

Le président explique que Monsieur Calbri était en arrêt maladie, et il était directeur des services. À la fin de son arrêt maladie, il a demandé un congé sans solde pour aller sur un nouveau projet et il sera éligible à la retraite d'ici deux ans. Un élu CGT indique que sur la période de l'arrêt longue maladie, il avait été remplacé par Eric Jakowski

Le secrétaire du CE (FO) explique à la représentante syndicale SUD, que lorsque l'arrêt maladie a pris fin, le salarié a demandé un congé sans solde et pouvoir mener un projet de vie qui lui est personnel. De plus il ne souhaitait plus revivre le stress lié à son emploi.

L'élu CGT en profite pour dire que c'était une personne compétente qui effectivement courrait partout. Il a travaillé avec lui et le respecte. C'est une personne qui venait faire des présentations en CE, répondait aux questions. Mais sa maladie a failli lui être fatale, et il ne lui restait plus que deux ans avant la retraite. Il a été remplacé par Eric Jakowski, qui, de l'avis de l'élu était très incompetent. L'élue SUD comprend que ce monsieur a été en arrêt maladie jusqu'à il y a deux semaines, suite à quoi il a fait sa demande de congés sans solde. Ce qui lui est confirmé par le président qui réexplique le déroulé de la situation.

Au président qui demande s'il y a des questions sur l'organigramme que les membres du CE ont reçu, un élu CGT trouve que la présentation n'est pas claire. Il trouve surprenant que ce dernier commence par le secrétaire général et qu'il n'y ait pas au-dessus le conseil d'administration. Le secrétaire lui répond qu'à son avis c'est un organigramme opérationnel. Toutefois il est d'accord avec

l'élue CGT sur la présentation. La représentante syndicale SUD dit qu'il a le mérite d'exister mais qu'il va falloir l'arranger. Le président lui répond qu'effectivement, il va évoluer, mais il a cru comprendre que les organigrammes n'étaient pas très déployés dans la maison.

Le président précise que toutes les fonctions en direction présentent sur l'organigramme, DRH, DAF, les services juridiques, sont censées couvrir l'ensemble de l'UES. C'est une fédération.

L'élue CGT fait un parallèle avec une personne qui est chargée de mission au national. Elle va donc agir au niveau national sur le BAFA, etc. Mais concernant la commission logement, il ne comprend pas bien comment se fait l'articulation avec les établissements. Le président lui répond que, comme la DAF, c'est national. L'élue précise sa question et demande quelles sont les responsabilités de ces personnes au niveau national, vis-à-vis des établissements, qui représentent 50 % +1 des membres du Conseil d'administration. La Fédération a un poids sur ces établissements puisqu'elle est majoritaire dans ces derniers. Elle est donc majoritaire politiquement, mais n'a aucun poids en termes opérationnels. Le président lui répond qu'il y a les directeurs d'entreprise. Et que c'est la raison pour laquelle Progress doit aboutir à un changement de gouvernance.

L'élue CGT veut bien qu'à chaque problème, Progress soit mis en avant, mais ce n'est pas pour lui un remède. Lors d'un comité d'entreprise, durant lequel avaient été présentées les orientations stratégiques sur cette structure, il avait été question d'avoir une présentation par le pilote de Progress. Celle-ci n'a jamais eu lieu. C'est par ailleurs une structure dans laquelle ne sont consultés ni les salariés, ni les organisations syndicales, alors qu'ils ont des choses à dire sur ce qui ne va pas. Une élue FO note que ce sont surtout les organisations syndicales qui ne sont pas consultées. Pour les salariés, cela dépend des régions.

L'élue CGT relève qu'un document laisse à penser que les salariés ont été consultés. Mais cela ne semble pas être le cas. Il souhaite qu'il y ait une discussion avec les organisations syndicales et le comité d'entreprise pour constater ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. D'autant que les élus ont une expertise en la matière. Mais pour lui, le système de gouvernance pose problème. Pour l'élue si la direction arrive à identifier seule les problèmes, c'est bien, mais il pense que les élus pourraient apporter leur aide en indiquant pour chaque maison ce qui va et ce qu'il faudrait améliorer. Par exemple, sur le thème du logement qui touche la vie des salariés, il note qu'il n'y a qu'une personne qui s'en occupe. C'est quelque chose qui est fait une fois dans le mandat et il n'y a qu'une RH qui se déplace sur le logement des salariés. C'est pour lui un souci.

L'élue SUD rappelle que lors de cette consultation, la présentation qui a été faite était beaucoup plus axée sur les usagers. Elle avait donc demandé une présentation plus axée sur les salariés. Elle souhaite connaître la politique salariale et de gouvernance de Progress. Elle espère que cela sera présenté en parallèle du bilan financier au mois de septembre. D'autant qu'ensuite il ne restera plus que 2 mois pour la mandature.

Le président lui répond qu'une présentation sur les orientations stratégiques est prévue à la rentrée. Mais l'élue CGT répond que les élus voteront contre s'il n'y a pas de débat. Les membres du CE ayant une expertise, ils souhaitent des échanges. Il espère que cela est prévu. Les élus avaient déjà fait la demande en 2018 de regarder ce qui ne fonctionne pas sur les services RH, le développement, etc., pour faire des propositions et développer des moyens. Mais si la présentation est figée, un mois avant le congrès, il y a risque de heurts, mais cela n'apportera rien à Léo Lagrange et aux salariés.

La représentante syndicale SUD confirme que si la présentation porte plus sur les services aux usagers que sur les avantages aux salariés, cela ne sera pas leur problème.

Le président du CE explique, comme cela a déjà été développé, que la direction finalise la démarche de Progress qui existe depuis 2 ans et qui doit aboutir à un nouveau schéma d'organisation. Ce dernier est pensé à la fois par ceux qui dirigent Léo Lagrange, mais aussi par des personnes qui accompagnent la direction, entre autres un cabinet spécialiste de l'organisation. C'est ce projet qui va être présenté, mais le président insiste sur le fait qu'il n'est pas encore finalisé. À l'élue qui fait remarquer que la direction s'adresse à un cabinet, mais pas aux syndicats, le président répond que

c'est dans l'ordre des choses. Il faut déjà que les dirigeants soient tous d'accord sur le modèle qui sera présenté.

Pour la représentante syndicale, la situation est biaisée. Pour elle cela fait déjà dix ans que la direction se trompe de direction et on en voit les résultats économiques. Pour elle, il faudrait commencer par écouter les partenaires, les organisations syndicales, les salariés pour qu'ils fassent remonter des informations. Bien que le président fasse remarquer que les suggestions ont été prises en compte, elle affirme que les décisions sont déjà finalisées, et qu'elles partent d'en haut. Ce n'est pas une démocratie. Elle estime que le président du CE n'entend pas, comme n'entendait pas son prédécesseur. Pour elle la direction générale est dans son schéma et ne veut pas entendre ni s'ouvrir. Pour eux le « bas » n'a pas de place. Ce sont eux qui vont définir les orientations. Ils demanderont bien leur avis aux syndicats, mais pour mieux dire ensuite que c'est trop tard.

Le secrétaire du CE (FO) est d'accord avec les propos de l' élu CGT, mais souhaite apporter une nuance aux propos de la représentante syndicale SUD. Il n'est pas dans la cogestion et ne fait pas partie de ceux qui vont accompagner. Par contre il souhaite que les élus aient le temps nécessaire, lorsque le projet de gouvernance sera présenté, qui va forcément impacter l'ensemble des salariés, pour qu'ils puissent faire leurs retours sur leurs accords et désaccords pour qu'ils puissent être pris en compte, ou non. Ce qui sera de la responsabilité de la direction. Il a un peu peur que le timing proposé soit par trop contraint pour que ce débat leur soit accordé avec une durée nécessaire pour s'exprimer. Cela risque de créer des frustrations qui donneront raison à la représentante syndicale SUD, d'une manière indirecte. Pour lui ce timing est une erreur, parce que les membres du CE sont de bonne volonté et font des propositions. Ils ne sont pas attachés à ce qu'elles soient prises en compte à chaque fois, mais, l'expérience aidant, ils sont capables de faire des retours en arrière pour voir ce qui n'a pas été bien fait. Cette impression d'être laissé de côté peut amener les élus à une radicalisation de leurs positions.

Une élue SUD se souvient que lors du CE de juillet 2018, le secrétaire général de Léo Lagrange avait fait un point sur l'état d'avancement de Progress, puis le président du CE de l'époque était revenu sur le sujet au mois de septembre. Elle se rappelle que la représentante syndicale SUD avait bien insisté sur le fait que les syndicats aimeraient avoir plus d'informations sur le cadre. Et depuis, c'est silence radio.

Selon le secrétaire du CE (FO), si quelqu'un veut participer en tant que salarié, encore faudrait-il qu'il soit informé.

Cela se fait souvent sur invitation, mais il semble que c'est différent d'une région à l'autre.

Pour un élu CGT, la façon dont Progress a été lancé, était une bonne idée. Les élus du CE demandent depuis plusieurs mandats d'avoir une vision à long terme sur Léo Lagrange. Quand il y a une stratégie de développement, c'est bon pour le salarié. C'est signe de maintien des emplois et voire d'augmentation du nombre d'heure. Alors que la direction souhaite du dialogue social, l' élu dit qu'elle manque le coche en ne mettant pas les élus dans la boucle. Il redit bien que les membres du CE ne sont pas co-gestionnaires, mais pour autant, ils souhaitent quand même être entendus sur leurs suggestions. La direction peut ensuite prendre ce qui l'intéresse parmi les propositions. Le travail est alors partagé. Mais si la direction écoute les élus à la dernière minute, il n'y aura pas de contribution.

La représentante syndicale SUD n'a jamais parlé d'accompagnement ni de co-gestion. Elle souhaite simplement que la direction écoute ce que les élus ont à dire, de se servir des compétences qu'ils ont tous, de la vision du terrain.

Le président explique que dans les orientations stratégiques le schéma d'organisation sera présenté. Il insiste bien pour dire qu'il s'agit d'un schéma. Et à partir de là, tout est à construire. Pour lui, c'est à ce moment-là que la relation partenaires, employeurs, syndicat a son rôle à jouer. Il faut pour bien comprendre, revenir aux objectifs de Progress. Il s'agit pour une entreprise comme Léo Lagrange,

d'avoir un meilleur pilotage et donc une certaine façon d'intervenir dans les entreprises de l'UES. C'est le premier objectif.

Le deuxième est de monter en qualité et en expertise par métier. Pour que la Fédération puisse se démarquer sur la petite enfance ou sur l'animation et qu'elle soit choisie par les collectivités plutôt qu'un concurrent, il faut qu'elle soit en mesure de packager et de marketer pour bien présenter Léo Lagrange. Cela signifie qu'il y a un modèle d'organisation global qui va sortir de toute cette réflexion. C'est ce modèle qui est en phase de finalisation. La prochaine réunion de l'encadrement qui aura lieu à Tignes les 9 et 10 juillet portera sur ce schéma. L'objectif est de parler de ce dernier avec les élus au CE du mois de septembre dans le cadre des orientations stratégiques. Et c'est alors qu'il y aura des échanges avec les élus sur leurs réflexions. Le président du CE dit que depuis son arrivée il fait en sorte d'écouter les élus et espère que personne n'en doute. Mais il y a en face les patrons d'entreprises qu'il faut aussi écouter, pour faire ensuite la jonction. C'est pour cela que le président du CE souhaite que ces derniers puissent aussi rencontrer les élus pour échanger et expliquer leur situation économique.

Suite au retour du trésorier (UNSA), le président du CE revient sur le projet de licenciement économique des salariées des Augustins.

Le président du CE met aux voix le projet de licenciement économique de moins de 10 salariés par Léo Lagrange Sud-Ouest : site des Augustins  
Votants : 9 - Contre : 3 - Pour : 2 - Abstention : 4

## **VI - Information sur l'accord dit de regroupement du 21 mars 2017**

Ce point doit répondre à la question qui a été posée au président du CE sur l'accord senior. Il confirme que ce dernier est bien prolongé jusqu'à la fin de la mandature.

## **VII - Information portant sur l'accord des cotisations Retraite**

Le président informe qu'une réunion de négociation a eu lieu au mois de juin, durant laquelle il y a eu plusieurs échanges.

Il y a eu différentes lectures sur la cotisation retraite. L'employeur Léo Lagrange a cherché une solution pour arriver à un compromis acceptable par les deux parties. Il a envoyé un projet d'accord pour la réunion précédente. Le choix qui est proposé est non pas d'avoir une répartition 50/50, mais une cotisation à 55/45. Une régularisation serait assurée de la base 40/60 qui a été pratiquée en 2018, sur la période écoulée de janvier à fin juin. Si l'accord est signé, cette mesure sera mise en place à partir de juillet avec une régularisation entre juillet et août.

Un tour de table a eu lieu avec les cinq organisations syndicales. Trois se sont prononcées pour signer cet accord, deux voulaient y réfléchir.

Le président du CE, de même que le secrétaire général adjoint, souhaite que l'accord soit signé par le plus grand nombre des organisations syndicales.

L'élue SUD avait déjà noté qu'il serait bien qu'il y ait une communication auprès des salariés et une présentation du mode d'information envers ceux-ci. Par contre, concernant le règlement de la régularisation, elle demande plus de précision. La fourchette donnée, entre juillet et septembre, est un peu trop large pour elle. Elle ne sait pas qui sera payé entre août et septembre. Les gens qui sont partis ont été évoqués, de même que ceux qui sont sur le point de partir suite à des pertes de marchés publics. Elle souhaiterait que tout le monde soit payé au 1er juillet. Elle demande si les remboursements vont être étalés sur juillet et août.

Le président lui répond avoir indiqué que la régularisation se fera en juillet ainsi que l'application de la nouvelle répartition du taux. À la représentante syndicale SUD qui pointe que la date indiquée est au 1er juin, le président répond qu'il l'a rectifiée, puisque les discussions n'ont pas abouti lors de la réunion. D'où le point du jour du CE.

La CGT dit que lors de la dernière négociation, l'employeur s'est engagé à régulariser sur 60/40 sur août et septembre. Aujourd'hui, cette régularisation va se faire en juillet et août. Le président répond que si l'accord est signé, la régularisation se fera au 1er juillet, avec une répartition de 55/45. L'élue récapitule en disant que la régularisation se fait pour les salariés, de janvier à juin, sur 60/40, sur la paie de juillet et août. Si l'accord est signé, la répartition 55/45 sera effective à partir de la paie du mois de juillet. Le président précise que tout cela est inscrit dans l'accord.

Il rajoute que s'il devait y avoir dénonciation de cet accord, le taux reviendrait à celui de la base de la convention collective, à savoir 50/50. Ce que le président du CE confirme. Suite aux échanges entre l'employeur et les organisations syndicales, un taux de 45/55 a été arrêté. La position de la CGT est de dire qu'elle consulte, pour l'instant, tout en étant favorable à la proposition. Elle estime que même si elle n'est pas satisfaite de passer de 60/40 à 55/45, c'est toujours mieux que le taux de la branche. L'élue CGT indique que si la présentation des finances qui a été faite précédemment avait été autre, le syndicat n'aurait pas été signataire. En effet, il y a d'un côté les souhaits de la CGT et de l'autre la réalité de la situation.

L'élue SUD estime que de vouloir mettre dans un même accord le remboursement et le nouveau taux n'est pas correct. Pour elle, le remboursement n'est pas une négociation. C'est un fait. La négociation concerne un accord qui dénonce l'usage. Le remboursement est un dû. Parce qu'il n'est pas possible de changer du jour au lendemain une répartition de 60/40 à 50/50.

La représentante syndicale SUD continue en disant que la situation telle qu'elle est, relève de la faute de l'employeur. Si l'employeur avait dit de façon transparente en janvier 2019, qu'il a des soucis financiers et aurait indiqué souhaiter mettre un nouveau taux en place à 50/50, les élues SUD auraient alors peut-être pu réfléchir. Tandis que dans le cas présent, les salariés à 45/55 sont perdants, l'employeur gagnant par rapport à ce qui était avant. Il ne s'agit donc pas d'une négociation, l'employeur doit rembourser parce que ce qu'il a fait n'est pas légal. L'accord est un deuxième temps.

L'élue CGT a effectivement vérifié tout d'abord, s'il n'y avait pas une combine d'un point de vue financier. L'employeur a appliqué la valeur du point au 1er janvier, il aurait pu le faire en mars. La représentante syndicale SUD se demande pourquoi il l'a fait si tôt. Pour l'élue CGT pense que l'employeur n'a pas vu l'erreur, d'autant que le contexte était particulier.

Le président du CE explique que si l'employeur avait eu des économies, il n'aurait jamais appliqué, puisqu'il n'y a pas d'obligation de la valeur du point au 1er janvier. Il redit – tout en sachant que c'est le point d'achoppement – que si on estime qu'il y a erreur de paramétrage de paie, selon la loi, il y a application du rectificatif, sans régularisation sur les années précédentes. C'est une erreur de paie qui est non constitutive de droits. Ensuite, s'il s'agit d'une lecture usage, il y a effectivement possibilité de dénonciation à effet de trois mois, avec, en attendant, application de ce qui se pratiquait jusqu'à présent.

L'élue CGT dit avoir fait le calcul, entre l'accord de branche et un taux sur plusieurs années de 55/45, ce dernier est plus intéressant.

L'employeur a fait l'hypothèse de revenir sur du 50/50, selon l'accord de branche, quitte à rentrer sur la dénonciation d'usage.

Le secrétaire du CE (FO) estime qu'à un moment, il faut arrêter de refaire l'histoire. Pour lui, la délibération était très claire. Ensuite, il est possible de trouver des excuses et il aurait pu entendre l'erreur de paie, si dès la fin du mois les choses avaient été dites. Ce qui n'a pas été le cas. C'est parce que les élues SUD avaient repéré l'erreur et les conséquences que cela avait sur notamment les petits salaires - sur les salaires plus conséquents la différence n'est pas visible. La direction

propose un accord, qui aurait dû être signé lors de la dernière négociation, ce qui n'a pas été le cas. Certains demandent des délais et lui-même va attendre la rédaction finale pour regarder la problématique soulevée par SUD. L'usage n'ayant pas été dénoncé, prenant en considération qu'il y a un remboursement de la part de l'employeur, que cela peut coûter un peu cher à la Fédération si elle doit dénoncer avant de pouvoir remettre les 50/50, un terrain d'entente est trouvé, à savoir 45/55. Ce qui est mathématiquement mieux.

Par contre, en annexe de cet accord, il faut inscrire le principe de la régularisation du 1er janvier au 30 juin, date à laquelle les 50 /50 s'arrêtent. Si l'accord est signé, il est acquis que dès la paie du mois de juillet le taux sera à 45/55. De même l'annexe doit prévoir les modalités de remboursement sur les paies de juillet et août, parce que cela n'est pas dans l'accord. Pour lui, et il rejoint l'élue SUD, ce sont deux choses distinctes, même si elles sont liées. La signature de l'accord entraîne obligatoirement l'application de l'annexe.

L'élue CGT demande pourquoi les membres du CE reviennent sur la régularisation qui, de fait, sera remboursée sur la paie de juillet et août. L'accord doit porter sur la cotisation retraite est de 45/55 à partir du 1er juillet 2019.

Signeront, selon l'élue SUD, les organisations syndicales qui le souhaitent.

L'élue CGT dit encore une fois qu'il est prêt à signer ayant fait les calculs. La CGT avait demandé un temps de réflexion parce qu'elle avait reçu la veille l'accord de la négociation. Cela faisait beaucoup de choses à voir. Il note que sur les méthodes de négociations, il faut faire attention, parce que parfois les choses se cumulent et cela prend une ampleur plus difficile à gérer pour les syndicats que pour l'employeur.

La CGT a fait ses calculs en prenant une paie bas salaire et haut salaire. Ils ont comparé ce que cela donnait entre maintenir les 60/40 avec une dénonciation sur trois mois, et opter pour le nouveau taux à 45/55. D'ici la fin de l'année, cela s'équilibre à zéro. De plus un accord sécurise le fait que les salariés resteront plusieurs années sur ce nouveau taux.

Le président récapitule ce qui a été dit. Il propose un accord sur la base de 45/55 et la mention de régularisation est sortie de l'accord pour être mise en annexe, avec les modalités pratiques. C'est une information qui pourra descendre au niveau des régions, rajoute l'élue SUD. Ainsi tout le monde est au courant.

À ce jour, la direction souhaite une adhésion la plus large possible. Il entend que l'élue SUD ne veut pas signer.

Le trésorier (UNSA) propose au président du CE d'indiquer une date de signature ultime, en laissant aux syndicats les délais de consultation nécessaires. À la date échu, le président du CE constate si les signataires sont la majorité la plus large ou pas.

L'élue CGT ne comprend pas le besoin d'avoir des signatures au plus large. Pour lui, les syndicats non-signataires iront expliquer aux salariés ce qu'ils vont perdre si le taux est à 50/50 et les avantages d'un taux à 45/55.

L'élue SUD dit qu'elle assumera. D'autant qu'une régularisation est faite et que des organisations syndicales ont signé l'accord. Mais ce n'est pas le premier accord que le syndicat SUD ne signe pas. Le président du CE trouve que ce qu'elle dit est important. Pour que, par la suite, cela ne devienne pas quelque chose sur lequel elle pourrait revenir.

L'élue SUD dit qu'il n'y a pas beaucoup d'accord que le syndicat SUD a signé en trois ans. Il y en a deux.

L'élue CGT indique que son syndicat va communiquer. Le président dit que c'est normal. Il reprend en disant que sera expliqué aux salariés que le taux qu'ils avaient avant était moins avantageux que le nouveau. Ce à quoi le trésorier (UNSA) rajoute qu'il va falloir être pédagogique.

Le président du CE dit aux élus qu'il leur présentera l'accord lors de la prochaine réunion. Ainsi les élus auront le temps de consulter leur base. L'élue CGT être d'accord avec l'idée d'un délai. Il est prêt à signer la semaine suivante.

Le secrétaire du CE (FO) reprend en proposant au président qu'au 5 juillet au plus tard. L'élue SUD conseille aux élus de ne pas signer un accord daté du 1er juillet, pour le 5. C'est comme lorsqu'elle voit un accord signé le 1er juin et présenté le 13 juin. Dans un tel cas, elle le pointera du doigt et ce sera normal.

Le secrétaire lui répond qu'il y a deux choses qu'il faut distinguer. Un accord peut être signé à la date où il a été finalisé en séance où a été organisée la négociation. Il explique que si, par exemple, la négociation avait été menée le 13 juin, que le principe était arrêté, mais que le rédactionnel posait problème, il est tout à fait possible de le signer le 1er juillet avec une date au 13 juin. C'est quelque chose qui se fait régulièrement.

Par contre, antidater un accord, c'est-à-dire que la signature réelle est antérieure à la finalisation des textes, n'est pas possible. Et il vaut mieux prévoir dans l'accord les dispositions d'application à des dates distinctes, parce que c'est plus simple.

L'élue CGT confirme qu'il est possible de dater au 5 juillet avec application au 1er juillet.

Il rappelle à l'élue SUD que c'est le projet qui était prévu au 13 juin.

L'élue CGT dit que la date du 5 juillet peut être retenue pour la signature avec les 4 ou 5 syndicats. En indiquant bien la date d'application au 1er juillet.

Le président note que la CFDT, bien qu'absente, avait donné son accord. Il note aussi l'avis favorable des syndicats CGT, SNEPAT FO, SNA UNSA.

L'élue CGT fait un aparté à propos de la durée de la réunion, indiquant que dans le prochain CSE, certaines commissions seront présidées par l'employeur. C'est-à-dire que les réunions seront beaucoup plus longues. Tout le monde devra s'organiser en conséquence. Certaines problématiques ne pourront pas être traitées par le représentant de proximité. Aussi, les ordres du jour seront très conséquents.

Le président pense que certains ne se rendent pas compte de la masse de travail que cela va générer. Il en profite pour informer les membres du CE du prochain recrutement d'un responsable des relations sociales pour venir donner un coup de main. Le poste est ouvert et il invite les personnes intéressées à se manifester.

## **VIII - Évolution de l'activité et de l'emploi au sein des associations membres de l'Unité Économique et Sociale Léo Lagrange**

Sur Centre-Est, il y a eu deux renouvellements de marché sur 4 ans, sur petite enfance et enfance. Ce sont des petits dispositifs.

Il y a deux ALSH, un renouvellement et un nouveau marché, à Saint-Bonnet de Mure.

L'élue CGT demande le détail de ce que Centre-Est a contracté concernant la petite enfance. Il se demande si la direction a encore pris une ardoise sur 4 ans, et souhaite avoir des informations. Le président dit qu'un point sera fait à la rentrée avec Paul Véricel.

L'élue SUD précise qu'ils ont perdu deux marchés, en ont gardé trois, et en ont récupéré un.

Le secrétaire du CE (FO) demande si le marché de Schiltigheim est nouveau ou s'il s'agit d'un renouvellement.

Concernant Sud-Ouest, le marché de Toulouse n'est pour l'instant pas indiqué, car la direction attend d'avoir la notification officielle. Mais les élus sont tous au courant qu'un lot a été perdu en centre-ville.

Ile-de-France, petite enfance, compte deux nouveaux marchés. Ce sont des crèches en DSP. Par ailleurs, Léo Lagrange récupérerait une grosse crèche de 99 places, dans le 18ème. C'est une information qui est tombée la semaine précédente.

L'élue CGT pense qu'il s'agit de celle qui se trouve à côté de la place 04.21.08. Le président dit qu'il ne sait pas si c'est une reprise ou une construction.

L'élue SUD revient sur Sud-Ouest, où Léo Lagrange a été reconduit sur 37 CLAE, dont les 41 CLAE actuels. Un nouveau CLAE a été obtenu. Elle précise que les lots ont été redécoupés. Le lot 11 est repris pas LEC et le CLAE Montauban est repris par les Franca.

Trois salariés ont été transférés sur le CLAE des aiguillères et un pour Montauban.

Le trésorier (UNSA) demande s'il y a beaucoup de salariés qui ont été transférés, mais selon l'élue SUD, c'est moins mauvais que ce que l'on aurait pu penser. Cela représente entre 50 et 60 personnes.

Le secrétaire du CE (FO) précise qu'en équivalent temps plein, cela ne représente pas grand-chose.

L'élue CGT demande si la baisse de 20 % est pour Toulouse. L'élue SUD explique que la mairie en a parlé. Léo Lagrange Sud-Ouest leur a demandé de revoir leurs tarifs. Mais LEC, de son côté, n'a pas baissé. Leur particularité est qu'ils sont dans une politique de ville prioritaire. Il y a un gros financement sur ces politiques en Sud-Ouest et notamment sur Toulouse. Il y a même des modes de financement participatifs et démocratiques qui sont votés par les citoyens. Avec un budget important. Il y a une vraie politique de la ville autour de ça.

La CGT au niveau de la branche est en train de voir pour écrire à la mairie de Toulouse pour dénoncer leur attitude sur les appels d'offres. On parle de LEC, Franca, Léo Lagrange, mais au final, ce sont les salariés qui trinquent dans cette course au mieux disant. Il y a un appel d'offres auquel tout le monde répond. Il n'est pas normal que la mairie se permette de revoir l'offre avec les opérateurs pour faire baisser les coûts. Elle fait du dumping. Le syndicat CGT étant aussi présent à LEC, et autres, il essaie de voir si tout le monde est d'accord pour écrire à la mairie de Toulouse.

L'élue SUD dit qu'ils avaient aussi prévu de faire de même de leur côté.

Pour l'élue CGT, la mairie parle de services de qualité, mais fait des réductions de 20 % sur le dos des salariés.

Pour le trésorier (UNSA), la marge de manœuvre dans le domaine pédagogique, c'est le salarié. Et c'est un cercle vicieux. Quand les personnes sont mal payées, il n'est pas possible de les capter, d'où des crises de recrutement.

La mairie de Toulouse dit que Léo Lagrange est défaillant, qu'il n'y a pas de coordinateurs. Mais selon l'élue CGT, si on propose moins 20 %, Sud-Ouest va être obligé de respecter l'encadrement et va donc mettre des animateurs. Mais au niveau des coordinateurs, ils vont se retrouver à gérer trois structures pour économiser des salaires. Et ensuite la mairie va mettre des pénalités à Léo Lagrange, parce qu'il n'y a pas de coordination ou si le salarié en a laissé un peu de côté parce qu'il ne peut pas tout faire.

Le secrétaire du CE (FO) dit avoir un problème avec les marchés de Toulouse. Il a été évoqué précédemment les personnes qui en interne ont été rencontrer les élus de la collectivité, les services techniques de la ville pour dire tout le bien qu'ils pensaient du service rendu par Léo Lagrange. C'est un peu gênant, parce que cette demande de baisser le coût de la prestation, n'est pas due au hasard. C'est construit. En effet, la mairie a énormément d'éléments sur lesquels elle a tablé la baisse de moins 20 %.

Quand on adresse aux élus du personnel un rappel à la loi, sur les documents qui leurs sont communiqués, il faudrait que ce même rappel soit fait à tous les salariés, notamment à ceux qui sont en responsabilité, qui possèdent des informations sensibles pour qu'ils sachent que toutes fuites de ces éléments est une faute lourde. Les batailles de clans qui ont eu lieu, dont on a espéré qu'elles seraient résolues à l'arrivée du nouveau directeur, ne le sont toujours pas. Le secrétaire du CE (FO) se désolé, parce qu'il y a peut-être des choses sur lesquelles ils s'appuient qui leur donnent raison.

Mais la façon dont la situation est gérée localement est pernicieuse. Demain, il ne sera possible que de constater des pertes de marchés et une récession économique et il ne sera plus possible de tenir le niveau de service souhaité. C'est quelque chose qu'il faut gérer. Il n'est pas possible de laisser les équipes dirigeantes tomber malade, comme c'est actuellement le cas. Il y a une raison à cela. Les problèmes humains, de conflits de personnes qui viennent se greffer, doivent être pris en compte. La situation est ingérable et il faut trouver un accompagnement qui leur permette de sortir de nez hors de l'eau. Sinon, ils peuvent entraîner les autres dans leur chute.

Il faut leur trouver un accompagnement pour sortir de cette situation difficile. Certes les comptes ne sont pas consolidés, néanmoins la responsabilité est collective. En tant que salarié de Léo Lagrange depuis 1979, lui aussi craint que la restructuration envisagée en 2019, soit insuffisante. Il pense à tous les collègues qui y ont cru, qui aujourd'hui n'y croit plus au point de préférer la maigre compensation financière d'un licenciement plutôt qu'un reclassement, c'est un signe qui ne trompe pas !

Un élu CGT est totalement d'accord avec ses propos, il affirme que ces personnes ont été « des rats ». Après avoir exprimé du mépris envers Léo Lagrange à la mairie et maintenant que la Fédération s'en sort, ces gens souhaiteraient réintégrer, d'où l'expression « les rats reviennent ». Et sur les ADP, certains collègues ont refusé de répondre. Cela permettrait pourtant de prodiguer du temps de travail. La direction aurait dû annoncer ce marché et allouer un collectif.

Une élue SUD observe que 50 % de son équipe sont en CLAE et travaillent en ADP. Ils peuvent aujourd'hui avoir un seul employeur et avoir des temps de travail, c'est ce qui leur procure un SMIC.

Un élu CGT approuve les propos, puisqu'il est plus aisé d'obtenir un crédit avec une fiche de paie à plein temps, que quand il s'agit de multi-employeurs. C'est une question politique, qu'ils soient ALEC et Léo Lagrange.

Un élu admet que pour l'accueil et le périscolaire, ce dispositif devrait être supervisé par un seul gestionnaire.

Une élue SUD avoue que la composition des marchés est très politique et dit que son organisation va interpeller la Mairie.

Le secrétaire du CE (FO) est d'accord pour écrire de façon collective à la mairie de Toulouse pour avoir plus de poids, dans le cadre d'un accord de branche. Un élu CGT est d'accord mais précise que ce n'est pas au titre des organisations syndicales de l'entreprise mais bien au niveau de la branche professionnelle.

L'élue SUD clarifie le fait que les marchés publics doivent avoir un financement, un cadre et qu'il faut donner, non pas en fonction du budget, mais du projet.

Le secrétaire du CE (FO) dit réfléchir au niveau de la branche sur la manière de réguler les appels à marchés dans le secteur de l'animation, en imposant par un texte conventionnel des dispositions à l'aide d'un cabinet d'avocats.

(la partie concernant le débat sur la directive européenne n'a pas été intégrée de manière délibérée.)

Le président du CE se demande concernant les marchés d'Ile-de-France, comment recruter pour la crèche de 90 berceaux pour septembre surtout quand il s'agit d'une création. Il propose de clôturer le comité d'entreprise plus long que prévu.

Un élu CGT pense que les comptes devraient faire l'objet d'un CE.

Le président du CE rappelle que le 11 juillet concerne les bilans sociaux. Il suggère que les bilans originaux qui sont déposés sur la BDES soient conservés en l'état et qu'une fois ces derniers modifiés avec les DRH, qu'ils soient renommés avec la date de dépôt. Il propose que l'ordre du jour de septembre sera allégé.

Le président du CE répond qu'il y aura les comptes et les orientations stratégiques sachant qu'ils auront déjà eu une bonne partie des comptes. Il veut faire venir Centre-est. Il veut que les directeurs participent au CE car ils seront demain au CSE...

**Fin de la séance du CE 16 :20**

ADOPTÉ LE 26 09 2019